

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	864 295	1 866 769	2 731 064	4 163 083		1 432 019	34.40
Chiffre d'affaires NET	864 295	1 866 769	2 731 064	4 163 083		1 432 019	34.40
Production stockée							
Production immobilisée			981 157	1 130 894		149 737	13.24
Subventions d'exploitation			103 709	225 600		121 891	54.03
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			407 473	11 604		395 869	NS
Autres produits			2 766	168 087		165 321	98.35
Total des Produits d'exploitation (I)			4 226 168	5 699 266		1 473 098	25.85
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 935 041	3 794 790		859 749	22.66
Impôts, taxes et versements assimilés			56 732	135 336		78 604	58.08
Salaires et traitements			1 465 483	2 118 098		652 615	30.81
Charges sociales			433 161	716 705		283 544	39.56
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			30 330	28 584		1 747	6.11
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			122 372	250 225		127 853	51.10
Dotations aux provisions							
Autres charges			426 703	75 341		351 362	466.36
Total des Charges d'exploitation (II)			5 469 822	7 119 079		1 649 257	23.17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 243 654	1 419 812		176 159	12.41
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs 263 338
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs 48 283

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	2 896				2 896	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			4 898		4 898	100.00
Total V	2 896		4 898		2 001	40.86
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	999 783				999 783	
Intérêts et charges assimilées (4)	20 692 285		2 590 080		18 102 206	698.91
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	21 692 068		2 590 080		19 101 988	737.51
2. Résultat financier (V-VI)	21 689 172		2 585 182		19 103 990	738.98
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	22 932 825		4 004 994		18 927 831	472.61
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	263 339		43 116		220 223	510.77
Produits exceptionnels sur opérations en capital	870 744		464		870 280	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	17 851 167				17 851 167	
Total VII	18 985 250		43 580		18 941 670	NS
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 257 743		25 503		1 232 240	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 940 417		67 987		16 872 430	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 518 334		22 753		3 495 581	NS
Total VIII	21 716 494		116 243		21 600 251	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 731 245		72 663		2 658 581	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	23 214 314		5 747 744		17 466 570	303.89
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	48 878 384		9 825 402		39 052 983	397.47
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	25 664 070		4 077 658		21 586 412	529.38

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	6 593 209	4 588 218	2 004 992	4 663 516	2 658 524	57.01
	Concessions, brevets et droits similaires	149 937	102 406	47 531	56 708	9 177	16.18
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	273 685	259 150	14 536	23 994	9 458	39.42
	Immobilisations en cours	1 440		1 440		1 440	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
ACTIF CIRCULANT	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 209 382	971 866	2 237 516	1 159 796	1 077 720	92.92
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	11 304	11 304		13 531	13 531	100.00
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	21 134		21 134	225 693	204 560	90.64
	Total II	10 260 091	5 932 943	4 327 148	6 143 238	1 816 090	29.56
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 825		2 825	8 242	5 417	65.72
	Créances (3)						
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés	1 269 746	107 568	1 162 178	726 383	435 795	60.00
	Autres créances	445 826	30 982	414 844	761 590	346 745	45.53
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	312 860	16 613	296 247	1 456 821	1 160 575	79.66
	Charges constatées d'avance (3)	109 764		109 764	52 355	57 409	109.65
	Total III	2 141 021	155 163	1 985 858	3 005 390	1 019 532	33.92
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)	20 286		20 286	15 316	4 969	32.44
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	12 421 397	6 088 106	6 333 291	9 163 944	2 830 653	30.89

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 29 597 133)	29 597 133		2 650 563		26 946 570	NS
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	0		4 838 198		4 838 198	100.00
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	19 146		19 146			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	31 994		189		31 805	NS
	Autres réserves						
	Report à nouveau	4 077 658				4 077 658	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		25 664 070		4 077 658		21 586 412	529.38
Subventions d'investissement		851 507				851 507	
Provisions réglementées		68 577		29 074		39 503	135.87
Total I		826 629		3 459 511		2 632 882	76.11
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées	2 005 454		1 672 868		332 586	19.88
	Total II	2 005 454		1 672 868		332 586	19.88
PROVISIONS	Provisions pour risques	14 804		15 316		513	3.35
	Provisions pour charges						
	Total III	14 804		15 316		513	3.35
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles	574 926		1 056 758		481 832	45.60
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	2 157		3 069		912	29.71
	Emprunts et dettes financières diverses	1 968 512		1 297 364		671 148	51.73
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	609 434		988 392		378 958	38.34
	Dettes fiscales et sociales	314 011		645 247		331 236	51.33
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	4 655		10 732		6 077	56.62
	Produits constatés d'avance (1)	7 228				7 228	
	Total IV	3 480 923		4 001 562		520 639	13.01
Ecarts de conversion passif (V)		5 482		14 687		9 205	62.67
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		6 333 291		9 163 944		2 830 653	30.89

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 2 896 247 4 001 562

CABINET GRANGÉ & ASSOCIÉS

C.G.A. S.A.R.L.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

COMPAGNIE DE PARIS

CAPITAL 100,000 €

R.C.S. PARIS 399 489 871

20, BOULEVARD MALESHERBES

PARIS 8E

TÉLÉPHONE : 01 42 65 37 44

bgrange@cabinetgrange.com

DOLFINES

Société Anonyme au capital social de 29.597.132,93 euros

12 Avenue des Prés, 78180 Montigny-Le-Bretonneux

428 745 020 RCS Versailles

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux actionnaires de la société DOLFINES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DOLFINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note sur les faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe des comptes annuels mentionnant les difficultés de trésorerie de la société qui est en cours de négociation avec ses prêteurs en vue de rééchelonner ou de réduire les dettes financières.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821.180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes de l'annexe sur les immobilisations incorporelles, corporelles et des titres immobilisés exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables retenues par votre société, nous avons notamment vérifié le caractère approprié des règles et méthodes relatives à l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles, telles qu'elles sont exposées dans l'annexe légale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des

circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 avril 2024

C.G.A. SARL

Benoît GRANGÉ



Commissaire aux comptes
Compagnie de Paris

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	6 593 209	4 588 218	2 004 992	4 663 516	2 658 524	57.01
	Concessions, brevets et droits similaires	149 937	102 406	47 531	56 708	9 177	16.18
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	273 685	259 150	14 536	23 994	9 458	39.42
	Immobilisations en cours	1 440		1 440		1 440	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 209 382	971 866	2 237 516	1 159 796	1 077 720	92.92
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	11 304	11 304		13 531	13 531	100.00
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	21 134		21 134	225 693	204 560	90.64
Total II		10 260 091	5 932 943	4 327 148	6 143 238	1 816 090	29.56
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 825		2 825	8 242	5 417	65.72
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 269 746	107 568	1 162 178	726 383	435 795	60.00
	Autres créances	445 826	30 982	414 844	761 590	346 745	45.53
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	312 860	16 613	296 247	1 456 821	1 160 575	79.66
	Charges constatées d'avance (3)	109 764		109 764	52 355	57 409	109.65
	Total III	2 141 021	155 163	1 985 858	3 005 390	1 019 532	33.92
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)	20 286		20 286	15 316	4 969	32.44
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		12 421 397	6 088 106	6 333 291	9 163 944	2 830 653	30.63

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

7 637-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 29 597 133)	29 597 133	2 650 563	26 946 570	NS
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	4 838 198	4 838 198	100.00
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	19 146	19 146		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	31 994	189	31 805	NS
	Autres réserves				
	Report à nouveau	4 077 658		4 077 658	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	25 664 070	4 077 658	21 586 412	529.38
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	851 507		851 507	
	Provisions réglementées	68 577	29 074	39 503	135.87
	Total I	826 629	3 459 511	2 632 882	76.11
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	2 005 454	1 672 868	332 586	19.88
	Total II	2 005 454	1 672 868	332 586	19.88
PROVISIONS	Provisions pour risques	14 804	15 316	513	3.35
	Provisions pour charges				
	Total III	14 804	15 316	513	3.35
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles	574 926	1 056 758	481 832	45.60
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	2 157	3 069	912	29.71
	Emprunts et dettes financières diverses	1 968 512	1 297 364	671 148	51.73
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	609 434	988 392	378 958	38.34
	Dettes fiscales et sociales	314 011	645 247	331 236	51.33
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 655	10 732	6 077	56.62
	Produits constatés d'avance (I)	7 228		7 228	
	Total IV	3 480 923	4 001 562	520 639	13.01
	Ecarts de conversion passif (V)	5 482	14 687	9 205	62.67
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	6 333 291	9 163 944	2 830 653	30.89

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 896 247 4 001 562

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	864 295	1 866 769	2 731 064	4 163 083		1 432 019	34,40
Chiffre d'affaires NET	864 295	1 866 769	2 731 064	4 163 083		1 432 019	34,40
Production stockée *							
Production immobilisée			981 157	1 130 894		149 737	13,24
Subventions d'exploitation			103 709	225 600		121 891	54,03
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			407 473	11 604		395 869	NS
Autres produits			2 766	168 087		165 321	98,35
Total des Produits d'exploitation (I)			4 226 168	5 699 266		1 473 098	25,85
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 935 041	3 794 790		859 749	22,66
Impôts, taxes et versements assimilés			56 732	135 336		78 604	58,08
Salaires et traitements			1 465 483	2 118 098		652 615	30,81
Charges sociales			433 161	716 705		283 544	39,56
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			30 330	28 584		1 747	6,11
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			122 372	250 225		127 853	51,10
Dotations aux provisions							
Autres charges			426 703	75 341		351 362	466,36
Total des Charges d'exploitation (II)			5 469 822	7 119 079		1 649 257	23,17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 243 654	1 419 812		176 159	12,41
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

263 338
48 283

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	2 896		2 896	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		4 898	4 898	100.00
Total V	2 896	4 898	2 001	40.86
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	999 783		999 783	
Intérêts et charges assimilées (4)	20 692 285	2 590 080	18 102 206	698.91
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	21 692 068	2 590 080	19 101 988	737.51
2. Résultat financier (V-VI)	21 689 172	2 585 182	19 103 990	738.98
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	22 932 825	4 004 994	18 927 831	472.61
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	263 339	43 116	220 223	510.77
Produits exceptionnels sur opérations en capital	870 744	464	870 280	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	17 851 167		17 851 167	
Total VII	18 985 250	43 580	18 941 670	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 257 743	25 503	1 232 240	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 940 417	67 987	16 872 430	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 518 334	22 753	3 495 581	NS
Total VIII	21 716 494	116 243	21 600 251	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 731 245	72 663	2 658 581	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	23 214 314	5 747 744	17 466 570	303.89
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	48 878 384	9 825 402	39 052 983	397.47
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	25 664 070	4 077 658	21 586 412	529.83

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

2 939

TVL CONSEIL

Cabinet GRANGE & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a connue une baisse d'activité sur l'année. Malgré un CA en baisse, la perte d'exploitation se stabilise passant de -1,4 M€ à -1,2 M€ grâce à une mutualisation des coûts entre Dolfines et ses filiales, ainsi qu'une rationalisation importante des frais centraux et de la masse salariale au cours du second semestre 2023.

La conversion d'obligations convertibles en actions à une valeur inférieure à la valeur nominale conduit à une prime d'émission négative qui a été comptabilisée en charge financière sur l'exercice pour un montant de 20M€.

Au vue de difficultés de trésorerie, la société est en-cours de négociation avec ses prêteurs en vue de rééchelonner ou de réduire les dettes financières.

La société a fait le choix de gestion de déprécier les projets R&D qui ont été abandonnés pour un montant global de 3,6M€.

La société a perçu sur l'exercice une avance et une subvention lié au projet Ohme qui reste le seul actif de R&D immobilisé pour un montant de 2M€.

Au vue des difficultés financières des filiales, la société a procédé à une dépréciation des titres ainsi que de leurs comptes courants d'associés. Pour certaines filiales, la société mère a consenti un abandon de compte courant d'associé.

La société a procédé à la vente du Sedlar qui a généré une plus value de 0,7M€.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les comptes de la succursale sont tenues en AED et convertis au taux de clôture (pour les postes de bilan et de résultat)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	5 825 300		985 002
Autres postes d'immobilisations incorporelles	290 804		18 292
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	14 672 674		
Installations générales agencements aménagements divers	16 853		
Matériel de transport	1 344		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	263 802		1 002
Immobilisations corporelles en cours	2 955 807		1 440
TOTAL	17 910 479		2 442
Autres participations	3 005 595		2 049 585
Autres titres immobilisés	13 531		250
Prêts, autres immobilisations financières	225 693		332 924
TOTAL	3 244 819		2 382 759
TOTAL GENERAL	27 271 402		3 388 495

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL		217 092	6 593 209	6 593 209
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		159 159	149 937	149 937
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			14 672 674		
Installations générales agencements aménagements divers			8 913	7 940	7 940
Matériel de transport				1 344	1 344
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			402	264 402	264 402
Immobilisations corporelles en cours			2 955 807	1 440	1 440
	TOTAL		17 637 796	275 125	275 125
Autres participations			1 845 799	3 209 382	3 209 382
Autres titres immobilisés			2 477	11 304	11 304
Prêts, autres immobilisations financières			537 484	21 134	21 134
	TOTAL		2 385 759	3 241 819	3 241 819
	TOTAL GENERAL		20 399 806	10 260 091	10 260 091

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	1 161 784		21 416	1 140 368
Autres immobilisations incorporelles	234 095	19 934	151 623	102 406
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 623 114		1 623 114	
Installations générales agencements aménagements divers	10 815	1 589	8 913	3 490
Matériel de transport	1 344		0	1 344
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	245 846	8 470	0	254 316
	TOTAL	10 059	1 632 027	259 150
	TOTAL GENERAL	29 993	1 805 066	1 501 924

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	19 934				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 589				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 470				
	TOTAL	10 059			
	TOTAL GENERAL	29 993			

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	29 074	39 503			68 577
TOTAL	29 074	39 503			68 577

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes de change	15 316	14 804	15 317		14 804
TOTAL	15 316	14 804	15 317		14 804

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles		3 447 849			3 447 849
Sur immobilisations corporelles	16 005 367		16 005 367		
Sur titres de participation	1 845 799	971 866	1 845 800		971 866
Sur autres immobilisations financières		11 304			11 304
Sur comptes clients	418 797	107 568	418 797		107 568
Autres provisions pour dépréciation	22 778	41 467	22 778	6 128	47 595
TOTAL	18 292 742	4 580 054	18 292 742	6 128	4 586 182
TOTAL GENERAL	18 337 132	4 634 361	18 308 059	6 128	4 669 563

Dont dotations et reprises					
d'exploitation		122 372	388 368		
financières		999 781			
exceptionnelles		3 599 504	17 851 167		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	32 438	3 667	28 771
Clients douteux ou litigieux	107 568	107 568	
Autres créances clients	1 162 178	1 162 178	
Personnel et comptes rattachés	465	465	
Impôts sur les bénéfices	106 395	106 395	
Taxe sur la valeur ajoutée	73 387	73 387	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	18 857	18 857	
Divers état et autres collectivités publiques	5 223	5 223	
Groupe et associés	208 717	208 717	
Débiteurs divers	32 782	32 782	
Charges constatées d'avance	109 764	109 764	
TOTAL	1 857 774	1 829 003	28 771

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	574 926	574 926		
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 157	2 157		
Emprunts et dettes financières divers	1 774 942	1 190 266	584 676	
Fournisseurs et comptes rattachés	609 434	609 434		
Personnel et comptes rattachés	120 166	120 166		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	150 889	150 889		
Taxe sur la valeur ajoutée	35 370	35 370		
Autres impôts taxes et assimilés	7 586	7 586		
Groupe et associés	193 571	193 571		
Autres dettes	4 655	4 655		
Produits constatés d'avance	7 228	7 228		
TOTAL	3 480 923	2 896 247	584 676	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	348 722			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	498			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales et euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	2 650 562	26 946 570		29 597 132

La valeur nominale de la société est de 0.01€, le tableau ci-dessus indique bien 1 cts d'euro.

La variation des capitaux propres se présente ainsi :

Capitaux propres à l'ouverture	3 459 511 €
-Augmentation de capital	26 946 570 €
-Variation des primes d'émission et BSA	- 4 838 198 €
-Variation des réserves de conversion	31 805 €
-Variation des provisions réglementées	39 503 €
-Variation des subventions	851 507 €
-Résultat de l'exercice	- 25 664 070 €
Capitaux propres à la clôture	826 629 €

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Brevets et Frais de Développement	6 593 208	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis,

Les frais engagés pour leur acquisition sont immobilisés et amorti sur 5 ans

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

La méthode de dégagement de marge appliquée pour nos chantiers de forage est celle du Chiffre d'affaires à l'avancement.

Le chiffre d'Affaires à l'avancement est déterminé en multipliant le Chiffre d'Affaires total prévisionnel du chantier par le taux d'avancement cumulé calculé à la clôture.

Le taux d'avancement cumulé des dépenses correspond au montant cumulé des dépenses réalisées à la clôture divisé par le montant prévisionnel des dépenses du chantier

Cette méthode permet de rattacher les produits et charges correspondantes sur chaque période comptable.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et la valeur en EURO à la date de clôture. Un écart de change passif ou actif est comptabilisé pour les dettes ou créances en devise étrangère.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Différence d'évaluation sur titres

Eléments	Evaluation au bilan	Prix du marché
Actions propres	11 303	
Actions cotées	295 971	

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	9 481
Total	9 481

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 157
Emprunts et dettes financières diverses	26 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	225 783
Dettes fiscales et sociales	209 332
Total	463 772

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	109 764
Total	109 764
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	7 228
Total	7 228

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
des Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
REPARTITION PAR DEPARTEMENT :	
-Audit et Inspection OIL & GAS	1 544 578
-Assistance Technique OIL & GAS	737 946
-Engineering	54 575
-Offshore	164 743
-Frais Généraux	229 222
Total	2 731 064

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
Total	65 000

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	14
Employés	5
Total	19

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 29 386 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		474 338
ADNOC DRILLING (28/06/2022-10/05/2025) soumis	32 619	
MELLITAH (29/03/2021-22/06/2024) soumission	71 577	
3C METAL (30/09/2019-12 mois après receipt.)	30 015	
ADNOC DRILLING (30/08/2019-mainlevée clt) sou	69 860	
ENAGAS (02/01/2018) soumission	30 000	
GROUPEMENT REGGANE (20/11/2017) soumission	240 267	
Total (1)		474 338

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice, l'estimation de la société en matière d'engagement retraite s'élève à environ 200K€.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 833-6 833-6 et 841-6)

Société DOLFINES SA
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital déj. au 1er 1er	Valeur comptable des créances		Prêts et avances convertis et non remboursés	Cautionnement avancé des créances par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes reçus par la société	Observations
				France	étranger						
- Filiales détenues à + de 50%											
- DIETSWELL DO BRASIL (BRI.)	771 338	111 396	100.00	170 813	30 813			1 190 868	231 044		
- 8.2 MADRID	3 000	730	100.00	3 000				23 201	57 940		
- SAS OHMEX-SERVICES	5 000		100.00	5 000	5 000						
- SAS 8.2 FRANCE	50 000	64 822	100.00	871 352	53 352			3 633 258	16 348		
- SAS AEGIDE INTERNATIONAL SAS	76 285	687 962	100.00	1 901 000	1 901 000			2 780 559	29 657		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Opérations faites en commun

(PCG Art. 831-2/13)

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels		
- EXERCICES ANTERIEURS	2 63 339	77200000
- CESSIONS IMMOBILISATIONS	747 887	775xxxxx
- BONIS RACHAT	5	77830000
- SOLDE DETTES FOURNISSEURS	11 129	77880000
- SOLDE COTISATIONS SOCIALES	69 067	77880000
- SOLDE DETTES FISCALES	23 969	77880000
- SOLDE ACTIONS	18 687	77880000
- REPRISES DEPRECIATION MATERIEL INDUS.	13 049 560	78700000
- REPRISES PROV. RISQUES CHARGES	2 955 807	78750000
- REPRISES DEPRECIATIONS TITRES	1 845 799	78751000
Total	18 985 249	
Charges exceptionnelles		
- EXERCICES ANTERIEURS	48 283	67200000
- PENALITES-AMENDES	2 581	67120000
- CESSIONS IMMOBILISATIONS	1 700	67830000
- MALIS RACHAT	566	67830000

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- SOLDE COTISATIONS SOCIALES	3 121	67880000
- SOLDE DETTES FISCALES	2 477	67880000
- SOLDE ACTIONS	8 516	67880000
- VNC IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 674 023	67510000
- DOTATIONS DEPRECIATIONS COMPTE COURANT	30 982	68710000
- AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	39 503	68725000
- CESSION SEDLAR 160	1 206 879	67180000
- DEPRECIATION R&D	3 447 849	68750000
- VNC IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 404 216	67520000
- VNC ELEMENTS FINANCIERS	1 845 799	67560000
Total	21 716 495	

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

DOLFINES

Société anonyme au capital de 29.597.132,93 euros
Siège social : 12 Avenue des Prés, 78180 Montigny-Le-Bretonneux
428 745 020 RCS Versailles

FR0014004QZ9 – ALDOL

(La "Société")

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société DOLFINES au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe au bilan établi au 31 décembre 2023.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport (le « **Rapport** ») constituent notre analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Pour rappel Dolfines est une entreprise de prestation de services qui déploie son expertise technique auprès des acteurs des énergies conventionnelles et renouvelables. Ce savoir-faire est valorisé auprès de ses clients sous la forme de prestations d'assistance technique, d'inspections, d'audits, de formation, de gestion de projet et d'ingénierie organisées autour des deux pôles opérationnels qui sont l'Oil & Gas (O&G) et l'éolien offshore. L'entreprise a un troisième pôle Ingénierie focalisé sur les travaux de R&D.

Fort de notre expertise et de notre capacité d'innovation, notre ambition est d'être reconnus comme la référence d'expertise technique et de conseil auprès des acteurs du secteur énergétique afin de les accompagner à atteindre leurs objectifs d'excellence opérationnelle.

Nous fournissons des prestations techniques adaptées et personnalisées qui ont pour objectif d'accompagner nos clients à améliorer la performance et la fiabilité de leurs actifs industriels en déployant des solutions appropriées.

L'entreprise se situe dans un secteur stratégique, qui est en pleine mutation, faisant face aux enjeux majeurs de la nécessaire décarbonation d'une demande croissante en énergie. L'industrie des énergies est constituée d'une multiplicité d'acteurs historiques et nouveaux faisant face à des contraintes techniques, opérationnelles et financières nécessitant adaptabilité, flexibilité, créativité, technicité et rigueur. Ce contexte offre des opportunités de développement importantes pour notre entreprise qui se restructure actuellement pour mieux les saisir.

1.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires de l'année 2023 s'établit à 2,73 M€. Il est en baisse de 34,4 % par rapport au chiffre d'affaires de l'année 2022, qui était de 4,1 M€.

Bien que le travail de restructuration entrepris au cours de l'été ait commencé à porter ses fruits, la croissance du chiffre d'affaires observée entre le premier semestre (1,17M€) et le second semestre (1,56M€) n'a pas été suffisante pour compenser la baisse de l'activité et les pertes constatées au premier semestre.

L'Entreprise a continué à générer des pertes d'exploitation avec un EBE (EBIDTA) de -1,06M€ sur l'année. Malgré un CA en baisse nous constatons une perte en baisse de -12,4 % par rapport à 2022. Par ailleurs, les pertes d'exploitation ont été divisées par trois entre le premier et second semestre 2023 grâce à une mutualisation des coûts entre Dolfines et ses filiales, ainsi qu'une rationalisation importante des frais centraux et de la masse salariale au cours du second semestre 2023.

Les pertes d'exploitation récurrentes de l'entreprise ont fortement fragilisé la trésorerie de l'entreprise. Le niveau d'activité et de trésorerie actuel est aujourd'hui insuffisant pour faire face à sa dette et au financement de ses travaux de R&D.

o Énergies conventionnelles : -40,5 %

Le chiffre d'affaires réalisé par le pôle O&G s'établit à 2,34 M€, en baisse de 40,5% par rapport à l'année précédente.

Ce chiffre d'affaires est réparti comme suit :

- Inspections et audits de rig : 1.544.578€ (vs. 1.772.810€ en 2022)
- Assistance Technique : 737.946€ (vs. 2.029.133€ en 2022)
- Etudes et Ingénierie : 54.575€ (vs. 127.813€ en 2022)

Plus de 80% de ce chiffre d'affaires est généré par des prestations effectuées à l'export.

La baisse importante du CA au cours de l'année 2023 est la conséquence d'une baisse importante de notre activité d'Assistance Technique dans le domaine O&G. Ces dernières années les clients historiques de Dolfines ont eu tendance à rationaliser le nombre de prestataires en Assistance Technique. Les prestataires retenus sont des groupes multi-métiers avec une empreinte géographique très large, capables de répondre aux exigences de compliance locales dans les nombreux pays dans lesquels ces Groupes opèrent. Dolfines n'ayant pas la capacité de se positionner sur l'Appel d'Offres d'Assistance Technique multi-métiers de Total Energies émis fin

2022, la société se retrouve impactée par une baisse importante des demandes provenant de son client historique.

Nous avons cependant observé un net redressement des ventes (+645K€) sur l'activité d'Inspection et d'audits de rigs au cours du second semestre et plus particulièrement du quatrième trimestre grâce à une clarification des rôles et responsabilités et à la remobilisation de l'équipe O&G autour du projet de restructuration et redynamisation de l'entreprise. L'entreprise a également bénéficié de la signature de contrats cadre avec ENI et Total Energies et d'un positionnement privilégié auprès des opérateurs nationaux Egyptiens et Libyens.

En 2023, nos activités O&G se sont concentrées sur nos zones d'interventions historiques en MENA, Amérique Latine et Golfe de Guinée où nous jouissons d'une réputation établie depuis plusieurs années auprès des acteurs principaux du secteur du forage.

Nous avons déployé nos consultants et experts sur des projets de forage onshore et offshore pour accompagner nos clients sur la préparation de leurs campagnes de forage à terre et en mer, la réactivation de rigs de forage, l'inspection de land rigs, de jack-ups et de BOP subsea et pour auditer leur performance HSE.

- o **Energies renouvelables**

Le chiffre d'affaires du pôle Eolien offshore s'élève à 164.742€ en 2023.

L'activité de prestation de services dans le domaine des énergies renouvelables est embryonnaire au sein de Dolfines, qui est entré dans ce domaine en 2016 par le biais de la R&D et qui a entériné sa diversification vers l'éolien avec l'acquisition de 8.2 France en septembre 2021.

Ce chiffre d'affaires traduit la signature d'un premier contrat de prestation de service dans l'éolien offshore français au cours du premier semestre. Par le biais de ce contrat d'assistance technique nous accompagnons un acteur majeur du secteur en France sur des problématiques de contrôle qualité du processus de fabrication et d'installation des nacelles et pâles pour des champs éoliens offshore en construction en France et à l'étranger.

- o **Ingénierie & Technologies**

Au cours de l'année 2023, le Bureau d'études de Dolfines s'est concentré exclusivement sur la mise en œuvre du projet OHMe. Ce projet, qui a débuté en avril 2022 consiste à développer un outil télescopique pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes.

Pour rappel, Dolfines a obtenu un financement de l'ADEME pour développer l'ingénierie de détail de cette solution. La société a présenté un budget de 3.073.232 € qui a été entièrement retenu pour obtenir un financement qui prend la forme d'avances remboursables et/ou de subventions à hauteur de 2.085.452 € (1,6M€ sous forme de subventions et 0,5 M€ sous forme d'avances remboursables en cas de succès commercial). Ces sommes sont versées au fur et à mesure que les travaux sont présentés et validés par l'ADEME.

La fin de la première étape clé qui est intervenu le 31 mai 2023 a actée :

- La fin du FEED pour le projet OHMe. Cette étude a permis de définir les besoins auprès des acteurs de l'éolien offshore et d'effectuer un prédimensionnement de l'outil en version statique et dynamique.

- Le démarrage des études de détail pour la version statique sur plateforme autoélevatrice du OHMe.

Les coûts associés à ces travaux ont été acceptés dans leur intégralité par l'ADEME, qui a versé en 2023 un montant total de 1.135.343€, dont 851.507€ en subvention d'investissement et 283.836€ en avances remboursables.

Au cours du second semestre de l'année le Bureau d'études a initié les travaux de la deuxième étape clé prévue au contrat de financement de l'ADEME. Cette période a été marquée par :

- La poursuite des études de détail pour la version statique sur plateforme autoélevatrice du OHMe. La priorité a été donnée à cette version statique car le marché de l'éolien fixe existe déjà et est à la recherche de solutions économiques comme le Ohme pour installer des pales ou faire la maintenance des éoliennes de 10MW et plus.
- L'obtention auprès du Bureau Veritas d'un AIP « Approval in Principle » portant sur les données et les critères utilisés pour justifier du design du Ohme.

Par ailleurs, trois pré études ont été menées pour des flottoristes majeurs pour une utilisation de OHMe sur leur flotteur.

1.2 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2023, les frais de recherche et développement ont été :

- Augmentés de 981.157 €, les études se sont concentrées notamment sur 2 projets :
 - 4.792,00 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.

En matière de recherche et développement, la Société a focalisé son effort sur :

- 976.364,70 € consacrés au projet « OHMe », ce projet commencé en octobre 2021 porte sur le développement d'un outil télescopique avec services associés pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes, les changements de pales ou d'éléments de nacelle. Au cours des exercices 2021, 2022 et 2023 Dolfinas a déposé 12 brevets pour sécuriser la propriété intellectuelle.

Pensé d'abord pour l'éolien flottant, les dimensions de l'outil permettront de poser ce dernier sur le flotteur même pour faire des interventions de maintenance lourde directement sur site. En permettant d'éviter le remorquage de l'unité au port, il rendrait possible une augmentation de la disponibilité des éoliennes. L'outil étant solidaire du flotteur, tout mouvement relatif avec la turbine est très limité, rendant les opérations sûres et efficaces. Cet outil a le potentiel de diminuer significativement les coûts de la maintenance lourde, sur pales et nacelles, et les risques associés et va ainsi contribuer à une réduction du LCOE de l'éolien en mer.

Les études de détail ont été menées pour la version statique sur plateforme autoélevatrice du OHMe. La priorité a été donnée à cette version statique car le marché de l'éolien fixe existe déjà et est à la recherche de solutions économiques comme le OHMe pour installer des pales ou faire la maintenance des éoliennes de 10MW et plus.

Ces études se sont poursuivies sur l'exercice 2023 avec l'aide d'un financement de l'ADEME qui a fixé la date de prise en compte des études au 1er avril 2022, pour un aboutissement début 2025.

L'aide de l'ADEME est versée sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses engagées (étapes clé).

L'étape clé n°1 sur la période du 1er avril 2022 au 31 mai 2023 a été présenté à l'ADEME en juin 2023, qui l'a accepté dans son intégralité.

Le montant activé à la clôture pour ce projet s'élève à 2.004.992 €

➤ Diminués de 3.639.680 €.

La société n'a pas la capacité de mettre en production et de commercialiser le projet Eolflat pour des plateformes flottantes de 15MW et le montant activé en frais de développement a été totalement déprécié à la clôture pour un montant de 2.806.729 €

La version holistique de la plateforme flottante de 6MW semble être sous-dimensionnée et donc plus adaptée au marché de l'éolien flottant. En effet, face aux nouvelles spécificités techniques des turbines, la vente de ces versions est remise en question. L'équipe technique de la société a jugé raisonnable de les sortir des frais de recherche et développement.

Nous avons également sorti des comptes les travaux de R&D effectués pour la création d'un logiciel d'inspection de rig pour un montant de 71.776€. Ce produit qui n'a pas trouvé d'utilisation pérenne auprès de nos clients.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde net de 2.004.992 € au 31/12/2023 correspondant au seul projet Ohme.

Les dépenses engagées pour le développement de l'outil télescopique OHMe sont éligibles au Crédit Impôt Recherche dont le montant s'élève à 101.042 euros pour l'exercice 2023.

Ce montant est comptabilisé en subvention et se positionne comme un produit d'exploitation.

1.3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2023 aura été marquée par le renouvellement de la Direction de l'entreprise et par conséquent des changements organisationnels importants et nécessaires au cours du second semestre. Ces changements ont pour objectifs :

- 1) Une restructuration opérationnelle visant un retour à l'équilibre des comptes par le biais d'une augmentation du chiffre d'affaires, la baisse des charges fixes et l'augmentation des marges brutes
- 2) Le renforcement de la trésorerie par la vente et/ou valorisation d'actifs, la remontée de la trésorerie excédentaire des filiales et le renforcement des fonds propres par le biais de financements les moins onéreux et dilutifs possibles.
- 3) La restructuration de la dette financière que l'entreprise n'est pas en mesure d'honorer en l'état

Restructuration Opérationnelle

La Direction a commencé le processus de restructuration opérationnelle avec la centralisation des fonctions supports entre Dolfines et ses filiales, ainsi que la mise en commun des outils de pilotage.

Nous opérons désormais une Direction Générale, Administrative, Financière, RH, QHSE et Communication au niveau de Dolfines. Cela permet à l'entreprise de réaliser les synergies financières entre les différentes entités du Groupe en supprimant les fonctions doubles et de promouvoir une vision, une approche et une stratégie commune. Dolfines a mis en place des conventions d'assistance technique et des mandats de Présidence qui rémunèrent la maison mère pour ses services créant ainsi un flux financier des filiales vers Dolfines.

La prochaine étape de cette restructuration vise à mutualiser les services opérationnels autour des pôles de services qui sont communs à toutes les entités du Groupe, en commençant par l'Assistance Technique. Toutes les entités du Groupe fournissent ce type de service, qui représente un tiers de notre chiffre d'affaires, à leurs clients. Afin de réaliser les synergies commerciales et organisationnelles nous comptons regrouper les contrats et ressources d'Assistance Technique autour d'un(e) Business Line Manager unique, couvrant tous les métiers de l'entreprise, au niveau de Dolfines dès le premier semestre 2024.

L'augmentation du chiffre d'affaires passe également par une démarche de cross-selling plus active. Nous comptons mettre en place une Direction Commerciale au niveau du Groupe qui animera une stratégie commerciale unifiée et en soutien au Business Line Units existantes. Cette stratégie s'appuiera notamment sur nos présences régionales dans le domaine O&G à Abu Dhabi et au Brésil pour la promotion de nos services QHSE et ENR.

Renforcement de la Trésorerie

Depuis plus de 5 ans maintenant Dolfines affiche des pertes d'exploitation récurrentes. Cette situation est la conséquence d'une politique d'investissement en R&D agressive, mais aussi d'un sous-investissement de l'entreprise sur ses activités historiques de prestations de service les plus rentables, notamment dans le domaine O&G, et d'une mauvaise gestion de 8.2 France post-acquisition. Cela a eu pour conséquence une fragilisation importante de la trésorerie et l'appel à des modes de financements extrêmement onéreux et dilutifs.

La pérennité à court terme de l'entreprise nécessite un renforcement de sa trésorerie. La vente du SEDLAR 160 a permis de répondre en partie à ce besoin sans toutefois fondamentalement changer l'équation. Les deux plus gros postes ayant un impact sur la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie sont les coûts liés à la R&D sur le projet OHME et le coût de la dette.

A l'issue de la prochaine étape clé du projet ADEME en cours, prévu pour fin mai 2024, nous prévoyons de transférer la propriété intellectuelle du OHME vers notre filiale Ohmex Services afin de permettre une cession partielle ou une levée de fonds permettant à ce projet de passer à la prochaine phase qui consisterait à construire un premier exemplaire de notre grue télescopique. Nous comptons réduire les frais associés au OHME au strict minimum nécessaire pour atteindre cet objectif.

Restructuration de la dette

Le second axe de travail pour améliorer nos perspectives en termes de trésorerie vise à réduire le coût de notre dette financière. N'ayant plus la capacité d'honorer nos dettes financières, nous sommes en discussions actives avec tous nos créanciers depuis septembre 2023 pour trouver des solutions permettant de réduire le poids des remboursements mensuels. Nous explorons toutes les options possibles (annulations totales, partielles, refinancement, compensation en titres...) avec tous nos créanciers financiers afin de ramener la dette à un niveau adapté à la capacité de remboursement réelle de l'entreprise.

Refinancement de l'entreprise

Il est également essentiel de revenir à des modes de financements plus conventionnels et dans des proportions adaptées aux capacités financières de l'entreprise. Afin de terminer le processus de restructuration de l'entreprise il sera très probablement nécessaire de refinancer l'entreprise par un apport en capital permettant de renforcer la trésorerie à un niveau suffisant pour financer le besoin en fonds de roulement d'une entreprise rentable en croissance.

La Direction reste engagée vers un retour à un excédent d'exploitation positif sur le périmètre du Groupe dès la fin du premier semestre 2024 et au plus tard à la fin du troisième trimestre 2024. Les démarches entreprises depuis l'été 2023 ont considérablement amélioré les résultats opérationnels. La réduction des dépenses en R&D, la restructuration de la dette et le refinancement de l'entreprise devraient permettre aux équipes Dolfines de focaliser leur attention sur le développement de leurs activités de service dans des conditions financières convenables.

Nos axes de croissance

Dolfines est une entreprise de prestation de service avec une forte culture d'ingénierie, d'expertise technique et de gestion de projet. Nos priorités sur les mois et années à venir porteront donc sur la valorisation de ces forces autour de la thématique de l'excellence opérationnelle. Notre ambition est d'accompagner nos clients, dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie plus largement à optimiser la performance de leurs opérations. La performance passe par une bonne gestion des actifs, des systèmes de management efficaces et des équipes formées. Nous comptons mettre nos compétences, références et expertises au service de l'amélioration de ces trois piliers en accompagnant nos clients sur le développement et la mise œuvre de leurs stratégies d'optimisation de leurs opérations pour qu'ils soient excellents.

Nos axes prioritaires de développement porteront sur :

- 1) Le redéploiement de notre activité d'assistance technique, nous permettant de mettre en avant l'expertise de nos consultants au profit de nos clients, avec une volonté de promouvoir des solutions de projet intégrés
- 2) La montée en gamme de notre offre d'inspection et d'audit vers la re-certification des équipements dans le domaine du forage et des études de performance pour les actifs ENR
- 3) Le développement de méthodologies de conseil propres à Dolfines permettant à nos clients de mieux définir, cadrer, mettre en œuvre et améliorer leurs opérations

Nous comptons focaliser notre énergie sur la France, le Moyen Orient et le Brésil, trois zones sur lesquels nous avons des équipes en place, des références et une reconnaissance de la part des acteurs locaux. Notre volonté est d'opérer ces trois zones comme des geomarkets distincts, avec des équipes locales capables de fournir toutes les prestations de services du Groupe.

Les opportunités immédiates que nous identifions sont l'export de notre savoir-faire dans le domaine du conseil dans le domaine solaire, et dans une moindre mesure dans l'éolien, et de la formation au Moyen Orient pour nous positionner sur les gros projets en cours de développement sur cette zone. Le pôle O&G présente des perspectives prometteuses également avec le développement du marché de l'assistance technique pour le déploiement de personnel qualifié sur les chantiers navals au Brésil, ainsi que des opportunités de croissance sur la re-certification des équipements de forage terrestre au Koweït et en Arabie Saoudite.

1.4 ACTIVITES ET PERSPECTIVES DES FILIALES

Le Groupe est composé de 3 filiales opérationnelles – Dietswell do Brasil, 8.2 France et Aegide International, dont les résultats ne sont pas consolidés ci-dessus. Cependant ces filiales ont une activité et des perspectives importantes pour l'avenir du Groupe, nous vous partageons donc ci-après un résumé des activités et des perspectives associées.

■ I. Dietswell do Brasil

Après un premier semestre sans activité, notre filiale au Brésil a terminé l'année avec un chiffre d'affaires de 222.436€ à la suite de la signature de plusieurs contrats d'inspection et d'assistance technique dans le domaine de l'offshore profond au cours du quatrième trimestre. Ces contrats devraient générer du chiffre d'affaires au cours du premier semestre 2024.

Un plan d'actions commercial a été mis en place par l'équipe O&G pour développer notre activité de façon durable et pérenne sur cette filiale afin d'atteindre un chiffre d'affaires récurrent suffisamment élevé pour positionner des équipes de gestion et développement dédiées dès 2025. Nous ambitionnons de faire de notre filiale Brésilienne un pôle d'expertise et de compétence en offshore profond au sein du Groupe.

Bien que l'activité historique de Dietswell do Brasil soit essentiellement tournée vers les activités du secteur pétrolier et gazier, le pays investi dans nombreux projets d'énergie renouvelables - éolien onshore, éolien offshore et solaire. Nous avons donc commencé à nous organiser afin d'exploiter les synergies commerciales et opérationnelles entre 8.2 France, spécialiste des énergies renouvelables, et Dietswell do Brasil.

■ II. 8.2 France

L'année 2023 a été marquée par un changement de gouvernance au sein de notre filiale 8.2 France avec la révocation du Directeur Général fin juin 2023 et la reprise en main de la gestion opérationnelle de l'entreprise par le Président Directeur Général de Dolfines. Cette décision intervient dans un contexte de pertes d'exploitation récurrentes depuis le rachat de cette filiale en 2021. Ces pertes ont fortement dégradé les capitaux propres et la trésorerie de notre filiale qui a dû faire appel à des apports significatifs en compte courant de la part de Dolfines – 477k€ entre le second semestre 2022 et le premier semestre 2023 - afin d'assurer la continuité de son exploitation.

Cette situation n'étant pas pérenne nous avons dès juillet 2023 mis en œuvre un plan de réorganisation et de restructuration ayant pour objectif un retour à l'équilibre des comptes permettant à 8.2 France d'auto-financer ses besoins en exploitation, et Dolfines a consenti un abandon du compte courant pour 437 k€

Le chiffre d'affaires de 8.2 France a atteint 3.63M€ en 2023 en hausse de 9,6% par rapport à l'année précédente. L'entreprise a constaté un EBIDTA négatif de 166K€ sur l'année. L'analyse par semestre suggère que la restructuration a porté ses fruits avec un chiffre d'affaires en hausse et de manière plus importante un retour à la rentabilité avec un EBIDTA positif de 14K€ au deuxième semestre, contre -180K€ au premier semestre. Le retour à la rentabilité ainsi que la mise en place d'un contrat d'affacturage a permis à l'entreprise de retrouver un niveau de trésorerie adapté à son niveau d'activité.

Le chiffre d'affaires de l'entreprise est réparti comme suit :

- Pôle Inspection et Audit Techniques : 1.955.619€ (vs. 2.073.736€ en 2022)

- Conseil : 444.887€ (vs. 306.195€ en 2022)
- Assistance Technique : 1.229.437€ (vs. 933.708€ en 2022)

Plus de 80% de ce chiffre d'affaires est réalisé en France, le solde étant principalement réalisé en Europe.

(a) Audits Techniques

Le chiffre d'affaires réalisé par le Pôle Audits Techniques en 2023 est de 1,96M€, soit une baisse de 5,7% par rapport à l'exercice 2022, au cours duquel l'entreprise a facturé 2,07M€.

Le pôle inspection regroupe les activités historiques de 8.2 France qui portent principalement sur l'audit technique des parcs éoliens et solaires et dont l'objectif principal est d'assurer la fiabilité, la durabilité et la performance des actifs qu'opèrent nos clients.

Les marges de développement sur le marché de l'éolien sont limitées. Le vecteur de croissance principal sur les années à venir porteront sur les Audits Photovoltaïques. Cette année a été marquée par une augmentation des inspections PV de près de 50% par rapport à l'année 2022. Le travail commercial et la présence sur de nombreux événements liés aux Energies Renouvelables, ont contribué à cette augmentation de prestation. Les perspectives du marché solaire laissent penser à une augmentation des missions sur les années 2024 & 2025 étant donné le nombre de construction de projet et le développement des technologies associées.

L'audit éolien a baissé en 2023 de près de 22% par rapport à l'année 2022. Ce chiffre s'explique en partie par une baisse des constructions de parc éoliens des développeurs et exploitant et en autre partie par une réorganisation de la business unit en cours d'année.

Le début d'année 2024 confirme les bonnes perspectives de croissance avec de nombreuses commandes concernant des missions d'inspection et la signature de trois contrats cadres techniques de 3 ans avec des développeurs de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques.

(b) Conseil

Le chiffre d'affaires réalisé par le Pôle Conseil en 2023 est de 445 k€, soit une augmentation de près de 45% par rapport à l'exercice 2022.

Sur la partie due diligence technique, l'année a été marquée par une activité de prospection commerciale soutenue afin de développer la notoriété de l'entreprise auprès des développeurs, banques et fonds d'investissement. Ce travail a permis d'être sélectionné sur des missions d'importance comme le closing d'un financement obligataire visant à accompagner le développement d'une entreprise reconnue dans le milieu ENR, une augmentation de capital de 50 millions d'euros, et de nombreuses missions de conseil et d'analyse de durée de vie.

Le Pôle Conseil a également été marquée par une demande croissante des missions d'analyse de performance des parcs éoliens, réalisées soit dans le cadre de rachat de projets soit dans le cadre de leur exploitation courante afin de confirmer le bon fonctionnement des turbines.

Enfin, des formations techniques ont été commandées par des acteurs majeurs de l'énergie.

Le début d'année 2024 confirme les bonnes perspectives de croissance avec de nombreuses commandes concernant des missions de due diligences techniques et d'analyse de performance. Un contrat cadre avec un organisme de formation spécialisé dans les ENR a

également été signé, permettant à 8.2 France de réaliser l'ensemble des formations techniques de cet organisme.

Les activités de conseil constituent un axe important de développement pour l'entreprise et offrent de multiples opportunités de croissance en lien avec une conjoncture favorable dans le domaine des énergies renouvelables. Nous voyons sur ce segment plusieurs facteurs favorables dont l'entrée de nombreux nouveaux exploitants, associée à une consolidation des acteurs historiques. Cette situation a rendu le marché de l'achat et la vente d'actifs éoliens et solaires très dynamique, le tout nécessitant des études techniques et financières tierce partie pour valider les financements.

L'arrivée en fin de vie prévue des premiers champs éolien offre également des opportunités d'études techniques pointues d'extension de vie de ces actifs.

Le recrutement de consultants et d'experts de qualité est cependant un défi important pour l'entreprise.

(c) Assistance Technique

L'entreprise développe depuis le début de l'année, en collaboration avec Dolfinés une activité d'assistance technique qui est orientée vers la mise à disposition d'experts QA/QC sur les projets de fabrication, construction, installation et commissioning des champs d'éoliennes offshore.

Le chiffre d'affaires réalisé par le Pôle Assistance Technique de cette activité a atteint 1,23M€ en 2023, dont 903K€ réalisés au cours du second semestre. Ce résultat est le fruit d'une collaboration étroite entre les équipes de Dolfinés et 8.2 France.

Les perspectives à moyen terme sur cette typologie de service et sur ce segment sont encourageantes, l'activité Eolien Offshore étant en plein essor. Il y a cependant des pressions importantes de la part des clients sur les prix, la filière n'ayant pas encore prouvé sa capacité à être durablement rentable. Cette pression sur les prix est accompagnée d'un vivier de compétences limité. Cependant notre présence sur les phases de construction des projets de Banc de Guérande, Fécamp, Courseulles, Doggerbank et Vineyard nous positionnent de façon privilégiée sur les phases d'exploitation qui suivront.

Afin de préserver le positionnement de 8.2 France sur l'expertise technique, et de capitaliser sur l'expérience de Dolfinés dans le domaine, les activités d'Assistance Technique seront centralisées au fur et à mesure des renouvellements de contrats sur Dolfinés. Cela permettra au Groupe de se doter d'une structure unique plus solide en termes d'Assistance Technique sur tous les métiers du Groupe. Cela devrait permettre de mutualiser les coûts de structure, capitaliser sur les synergies commerciales et créer des passerelles métier pour les consultants et experts.

■ III. Aegide International

L'acquisition d'Aegide International au sein du Groupe Dolfinés s'est opérée le 9 mai 2023. Les chiffres de l'année vous sont présentés dans leur globalité afin de vous permettre de mieux comprendre l'activité de l'entreprise et sa contribution à venir au Groupe.

Aegide International a obtenu un chiffre d'affaires de 2,78M€ une performance identique à l'année précédente. L'excédent d'exploitation (EBIDTA) a atteint 106K€ en baisse de 50% par rapport à l'année précédente.

Le chiffre d'affaires de l'entreprise est réparti comme suit :

- Audit : 654.567€ (vs. 523.773€ en 2022)
- Conseil : 1.035.689€ (vs. 1.195.454€ en 2022)
- Formation : 962.237€ (vs. 955.857€ en 2022)

Environ 60% de ce chiffre d'affaires est réalisé en France, le solde étant principalement réalisé en Afrique et au Moyen Orient.

La baisse de l'excédent d'exploitation s'explique par la hausse de la sous-traitance. L'entreprise a également été impacté par son intégration dans le Groupe Dolfinés avec le basculement d'une partie des services supports (Direction, QHSE, RH) et de sa trésorerie vers Dolfinés. Cette réorganisation a impacté la capacité de l'entreprise à maintenir son rythme de croissance, cela s'étant traduit par une baisse du chiffre d'affaires de 9,6% entre le premier et second semestre.

Cependant, l'entreprise a de belles perspectives devant elle avec la signature ou le renouvellement de plusieurs contrats cadres sur toutes ses lignes de service. Un carnet de commande et un pipe d'offres commerciales suggérant que la croissance est de retour. Il y a également des synergies commerciales avec les autres entreprises du Groupe sur lesquelles il faut capitaliser, les clients captifs de 8.2 France et de Dolfinés étant cœur de cible pour les services QHSE de l'entreprise.

(a) Audit

Le Pôle Audit HSE a achevé l'année 2023 avec un chiffre d'affaires de 655 K€, en hausse de 25% par rapport à l'année précédente. Ce chiffre d'affaires est composé à parts égales de l'activité liée au référentiel MASE (Audits de certification, audits blancs, accompagnements) d'une part et des activités d'audits tierce partie de l'autre.

En 2023, la Business Unit Audit s'est appuyée sur des clients récurrents dans le domaine minier notamment mais a également développé son activité en démarchant et signant des contrats avec 3 acteurs importants de la métallurgie, de la maintenance et de l'ingénierie industrielle du secteur de l'énergie.

En début d'année 2024 nous avons renouvelés trois contrats cadres avec des clients pour lesquels nous travaillons depuis plus de 3 ans et avons réussi à contractualiser avec un client du domaine de l'hydrogène.

En 2024, nous allons continuer à investir sur la croissance de notre activité d'audit MASE, tout en déployant de nouveaux services autour de besoins identifiés lors d'un exercice de benchmarking du marché effectué en cours d'année. Les équipes audits ont dépensé du temps et des ressources au cours du second semestre 2023 pour développer des outils d'audits propres à l'entreprise sur les thématiques du système de management QHSE, des règles d'or et de la culture sécurité.

Nous comptons mettre en œuvre ces outils au sein d'entreprises clientes dès le deuxième semestre 2024 avec la commercialisation concomitante d'outils digitaux liés au référentiel MASE.

(b) Conseil

Le chiffre d'affaires réalisé par le Pôle Conseil en 2023 est de 1,03M€, contre 1,20M€ l'année précédente.

Cette business unit accompagne nos clients à bâtir une culture sécurité robuste en déployant les meilleures pratiques grâce à des méthodologies de conseil innovantes et engageantes, adaptées aux contraintes de leurs activités. Nous intervenons en mettant à disposition des consultants de sur des projets de façon ponctuelle, en fournissant des solutions de management de transition ou bien en accompagnant le management de nos clients sur l'articulation et la mise en œuvre de leur stratégie HSE.

Au cours de 2023 nous avons signé des contrats avec 4 nouveaux clients, dont 2 Grands Comptes présents sur les projets de construction du Grand Paris, et 2 autres Grands Comptes qui contribuent à la construction des réseaux électriques sur les projets éoliens offshore.

Nous avons souffert de deux fins de contrat prématurées au Gabon suite au coup d'état en Aout 2023. Cela a impacté deux projets d'accompagnement sur la culture sécurité et la gestion du risque routier pour deux opérateurs portuaires, correspondant à un manque à gagner de 200K€ sur le second semestre.

Le marché de l'assistance technique et du conseil dans le domaine QHSE reste cependant extrêmement dynamique avec de nombreuses opportunités dans le domaine des industries lourdes (énergie, minier, métallurgie, infrastructures) en France et en Afrique Francophone. Le recrutement de consultants qualifiés et mobiles, dans un marché de l'emploi où les compétences qualifiées sont rares, reste toutefois le facteur de contrainte le plus important pour la croissance rapide de cette activité.

Nous axons notre développement futur sur le développement et le déploiement de méthodologies d'accompagnement propres à l'entreprise. Nous prévoyons donc d'investir du temps et de ressources sur l'année à venir sur la digitalisation de l'outil SAAS (Safety As a Service), ainsi que la création d'une offre « clé en main » de campagne de prévention duplicable à toutes les thématiques/risques HSE (travail en hauteur, espace confiné, circulation engins/piétons...).

Nous comptons également capitaliser sur les synergies fortes entre les activités de l'éolien offshore de Dolfinet et les prestations HSE d'Aegide International.

(c) Formation

Le chiffre d'affaires réalisé par le Pôle Formation sur 2023 a atteint 962K€, stable par rapport à 2022 (956K€).

Nous avons obtenu de la part de nos clients un Net Promoter Score de 100% et un taux de satisfaction globale de 9.1/10. Les objectifs fixés en début d'année pour cette Business Unit ont été atteints :

- Maintien de nos accréditations et de notre système qualité,
- Développement des compétences de nos consultants-formateurs,
- Démarche de Knowledge management,

- Accompagnement de clients-partenaires sur des projets récurrents et/ou sur d'autres implantations géographiques, avec notamment la volonté de s'implanter davantage dans un maillage local et national.

Au cours de l'année 2023 nous avons pérennisé notre relation avec plusieurs grands comptes actifs dans le domaine de l'exploration-production pétrolière et gazière, les services pétroliers, le minier, l'automobile, et l'agroalimentaire.

Nous avons signé en fin d'année deux contrats majeurs pour l'année 2024 : l'un d'une durée d'un an et d'un montant de 500 000 USD auprès d'un groupe minier australien actif en Guinée (formation de formateurs et gestion du risque routier) et l'autre auprès d'un constructeur majeur du secteur aéronautique, renouvelé pour une durée de 3 ans (formations EHS pour managers en France).

Les synergies mises en place avec 8.2 notamment, ont permis la signature d'un projet d'accompagnement formation avec un de leurs clients historiques sur le dernier trimestre 2023.

Les principaux projets pour 2024 sont le développement de nouveaux produits dont un outil permettant l'évaluation des compétences HSE au sein d'une organisation, la qualification d'organismes de formation partenaires à l'étranger pour délivrer des formations en conduite défensive, le développement de l'activité et du CA par la conquête de nouveaux clients en France et à l'étranger et la mise en place de synergies inter-groupes.

IV. Autres Filiales

- **Dolfines New Energies**

Cette filiale a été liquidée, comme annoncé précédemment, en fin d'année.

- **8.2 Madrid Dolfines**

Cette filiale a obtenu un chiffre d'affaires de 23K€ au cours de l'année 2023. Comme annoncé précédemment, cette filiale n'ayant pas obtenue les résultats escomptés, nous comptons mettre cette entreprise en sommeil au cours de l'année.

- **Ohmex Services**

Cette filiale a été créée le 3 mai 2023 avec pour objectif d'y loger la propriété intellectuelle développée par Dolfines dans le cadre du projet OHME afin de lever les capitaux nécessaires à la construction d'une première grue télescopique pour effectuer des travaux d'installation ou de maintenance lourde sur éoliennes en mer.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL REALISEES

- Le 13 janvier 2023, pour répondre au souhait d'un fournisseur d'être compensé de sa créance par l'émission d'actions nouvelles et, usant de la délégation du Conseil du 8 septembre 2022 mettant en œuvre la 6^e résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, le Président-Directeur Général a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de

187.920 euros par l'émission de 18.792.000 actions nouvelles de 0,01 € de valeur nominale, dont la souscription, à libérer par compensation avec une créance liquide et exigible, est intégralement réservée à ce fournisseur ;

- Le 9 mai 2023, dans le cadre de l'acquisition d'AEGIDE International autorisée par le Conseil du 25 avril 2023, 110 309 477 actions nouvelles ont été émises, réservées à la société THESIGER International, soit une augmentation de capital 1.103.094,77 € ;
- Dans le cadre du contrat et avenants signés avec la société NEGMA Group Ltd (« Negma »), sur la période du 20 février au 28 juillet 2023 :
 - la Société a procédé à un tirage de 2M€ le 17/02/2023 correspondant à l'émission de 800 obligations convertibles en actions auxquels sont attachés 100.000.000 bons de souscription d'actions.
 - Entre le 24 février et le 20 mars 2023, 740 OC émises lors du tirage du 17/02/2023 ont été converties à un cours inférieur au nominal conduisant au versement de soultes payées par l'émission de 634 OC.
 - 26 demandes de conversions, tant des OC émises lors du tirage de février 2023 que celles émises au titre de versement de soultes, ont été présentées par Negma. Le Président-Directeur Général usant des pouvoirs qui lui ont été conférés a constaté la réalisation de 26 augmentations de capital pour un montant total de 25.655.555,55 € par l'émission de 2.565.555.555 actions ordinaires au porteur d'une valeur nominale de 0,01 euro au profit de Negma.

Au 31 décembre 2023, ces émissions d'actions nouvelles portent le nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2022 de 265.056.262 actions à 2.959.713.293 actions d'une valeur nominale de 0,01 € et le capital social de 2.650.562,62 € à 29.597.132,93 €

2.2 PRIMES D'EMISSION ET DE CONVERSION

Les primes d'émissions négatives lors des conversions des OCABSA Negma ont été imputées sur les primes d'émission et de conversion existantes d'un montant de 65.610 € et en charges financières au-delà de leurs soldes disponibles.

Le paiement des soultes issues des conversions à un cours inférieur à la valeur nominale de l'action a entraîné également une charge financière supplémentaire.

Ainsi, le montant total sur l'exercice des soultes et primes d'émission négatives des conversions des OCABSA Negma s'élève à 20.223.162 € dont 65.610 € imputées sur la prime d'émission existante à l'ouverture et le solde au-delà en charges financières pour un montant de 20.157.552€

2.3 ACQUISITION DE 100% DES TITRES D'AEGIDE INTERNATIONAL SAS

Le 9 mai 2023, DOLFINES SA a conclu l'acquisition à 100% de la société Aegide International SAS, société d'expertise dédiée à la sécurité des personnes sur leur lieu de travail. Elle dispose d'un Track record de près de 30 ans de services HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) haut de gamme, constamment renouvelés, adaptés et améliorés pour offrir à ses clients une vision toujours nouvelle de la culture sécurité. Elle opère dans différents secteurs industriels tels que, notamment, l'énergie, le transport, la logistique et l'agroalimentaire.

Le siège social d'AEGIDE International se trouve à Bordeaux, avec une importante représentation commerciale à Abu Dhabi. L'ensemble permet de desservir efficacement les trois zones prioritaires que sont l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique.

Cette acquisition a été approuvée par le Conseil d'administration du 25 avril 2023.

2.4 CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUVELE

Le 28 juin 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a profondément renouvelé la composition du Conseil d'administration de DOLFINES SA :

- Elle a ainsi ratifié la nomination d'Adrien Bourdon-Feniou, Président-Directeur général d'AEGIDE International, société récemment acquise par DOLFINES SA, en qualité d'administrateur ;
- Elle a également nommé Messieurs Rudolph Hidalgo et Jean-François Carminati administrateurs en remplacement des Messieurs Benoît Vernizeau et Yann Lepoutre, dont les mandats venaient à expiration.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, un Conseil d'administration s'est tenu :

- Il a pris acte de la démission de Jean-Claude Bourdon de son mandat de Président-Directeur général de DOLFINES SA ;
- Il a nommé Adrien Bourdon-Feniou Président-Directeur général en remplacement de Jean-Claude Bourdon.
- Pris note de la fin du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Yann LEPOUTRE ; celui-ci étant lié à celui de son mandat d'administrateur, consécutivement au non-renouvellement de son mandat d'administrateur, son mandat de Directeur Général Délégué a pris fin, mettant un terme à ses fonctions.

2.5 CREATION D'OHMEX-SERVICES

Dans le but de promouvoir l'outil OMHe développé par DOLFINES SA, Le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2023 a approuvé le projet de création d'une filiale détenue à 100 % par la Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : **OhmeX-Services**
- Forme : Société par actions simplifiée
- Capital : 5.000 euros divisés en 5.000 actions de 1€ chacune
- Siège Social : 12, Avenue des Prés – 78180 Montigny Le Bretonneux
- Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre

L'immatriculation au Registre du Commerce de Versailles a été faite le 24 mai 2023, DOLFINES SA en est la Présidente et actionnaire unique.

La création de cette start-up va permettre d'héberger les acteurs qui aideraient Dolfinés à développer et concrétiser un premier prototype, mais aussi donner une visibilité particulière à ce projet dans un environnement où de nombreux investisseurs s'intéressent de près à des technologies prometteuses.

2.6 CONTRAT ADEME

Le projet OHMe a été déposé auprès de l'ADEME pour un budget total de 3.074.232 €, 100% de ce montant ont été jugé éligibles et retenus pour l'octroi d'aides sur les coûts engagés entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2024, prolongé par avenant au 31 mars 2025 avec une étape clé n° 2 complémentaire.

L'aide consentie par l'ADEME est de 2.085.452 € répartis de la manière suivante :

- 1.564.089 €, sous forme de subventions, soit 75% ;
- 521.363 €, sous forme d'avances remboursables, soit 25%.

Un contrat signé avec l'ADEME spécifie les étapes des versements de l'aide :

- Une avance à notification de 15%, à la signature du contrat ;
- Le solde réparti sur des étapes clés.

Le 5 juin 2023, l'ADEME a versé l'avance à notification de 312.817,80 €, soit 15% de montant de l'aide répartis à hauteur de 25% en avances conditionnées et 75% en subventions d'investissement.

Le 20 juin 2023, la société a remis à l'ADEME un état récapitulatif des dépenses engagées du 1^{er} avril 2022 au 31 mai 2023 (Etape Clé 1) pour un montant de 1.223.478 €. Celui-ci a été validé dans son intégralité.

Au cours de l'exercice 2023, en mai (acompte) et août (fin de l'étape clé 1), nous avons perçus 1.135.343 €, soit l'équivalent de 54% du montant total du contrat répartis comme suit au 31 décembre 2023 :

- Subventions 851.507 €
- Avance Remboursable 283.836 €

2.7 VENTE DU SEDLAR 160

En septembre 2023, la Société a vendu le rig « SEDLAR 160 » pour un montant de 800.000 USD à une entreprise spécialisée dans la vente d'équipements de forage située aux Etats Unis.

Sur l'exercice 2023, la Société a perçu 400.000 USD, le solde de 400.000 USD a été versé en février 2024.

Les immobilisations cédées étant intégralement dépréciées, la valeur nette comptable étant donc nulle à la date de l'opération, la plus-value réalisée s'élève donc à un montant de 800.000 USD soit 747.872 €.

2.8 RESULTAT FINANCIER

Au cours de l'exercice 2023 nous avons constaté un résultat financier déficitaire d'un montant de 21.689.172 €.

Plus de 90% de ces pertes financières proviennent des charges liées aux conversions d'obligations convertibles effectuées dans le cadre du contrat d'OCABSA signé avec la société Negma. Ces charges financières correspondent au versement des soultes dues par l'entreprise au profit de Negma lorsque les conversions d'OC se sont effectuées à un cours de bourse inférieur au prix nominal de l'actions Dolfines. Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), un tableau récapitulatif des conversions ayant donné lieu aux soultes versées.

Le montant global enregistré en charges financières sur l'exercice s'élève à -20.157.553 €.

Le solde de ces charges est constitué notamment des postes suivants :

- Abandon de créances 8.2 France : -437.347€
- Dépréciation des titres 8.2 France : -818.000€
- Dépréciation des titres 8.2 Madrid : -3.000€
- Dépréciation des titres Dietswell Do Brasil : -150.000€
- Dépréciation des titres auto détenus : - 28.783€
- Intérêts conversion OC : -20.157.553€
- Intérêts OC « Green Bonds » : - 76.849€
- Autres intérêts : -17.640€

Les résultats déficitaires récurrents de notre filiale 8.2 France nous ont contraints à alimenter un compte courant d'associés. Entre avril 2022 et mars 2023 Dolfines a versé 516.000€ en compte courant afin de maintenir la continuité d'exploitation de sa filiale. Une partie des montants versés ont pu être remboursés au cours du second semestre 2023, le solde, 437.347€, a été abandonné afin de reconstituer les fonds propres de 8.2 France et correspond à l'abandon de créance comptabilisée sur 8.2 France.

Concomitamment à cet abandon de créance et aux vues des résultats déficitaires des dernières années nous avons décidé de déprécier les titres 8.2 France afin que la participation apparaissant à l'actif corresponde à la valeur des fonds propres de notre filiale. Le montant de cette dépréciation est de 818.000€.

Les capitaux propres de 8.2 Madrid étant négatifs et la décision ayant été prise de mettre cette structure en sommeil, nous avons déprécié les titres de cette filiale dans leur totalité pour un montant de 3.000€, ainsi que le compte courant pour un montant de 30.982 €.

Les résultats de notre filiale au Brésil, Dietswell do Brasil, ayant été inconsistants et aléatoires, et Dolfines ayant dû consentir de nombreuses avances au fil des années pour couvrir les besoins en fonds de roulement de cette entreprise, nous avons décidé de déprécier les titres de Dietswell do Brasil à la valeur de ses capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2023 nous avons également remboursé une partie de l'emprunt obligataire dit « Green Bonds ».

2.9 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Au cours de l'exercice 2023 nous avons constaté un résultat exceptionnel déficitaire d'un montant de 2.731.245€.

L'élément contributif le plus important de ce résultat provient de la dépréciation des travaux de R&D réalisés dans le cadre du projet Eolfloat pour un montant de 2.811.521€ et du projet connexe Trussfloat pour un montant de 636.328€. Ce projet lancé en 2016 et portant sur le développement d'un flotteur semi-submersible pour répondre aux besoins de l'éolien flottant n'a à ce jour pas abouti sur des ventes. Le marché de l'éolien flottant reste marginal et les perspectives de développement à grande échelle sont encore éloignées.

Bien que l'entreprise continue à promouvoir l'expertise acquise au cours du développement de cette technologie, le projet tel qu'il a été conçu il y a 8 ans n'est plus vendable en l'état. Les paramètres techniques des éoliennes prévues pour une installation sur des parcs flottants ont

évolué depuis le lancement du projet Eolfloat nécessitant de nouveaux travaux d'ingénierie pour que ce flotteur soit adapté aux contraintes opérationnelles créées par la nouvelle génération de turbines aux dimensions plus importantes.

Nous avons également sorti des comptes les travaux de R&D effectués pour la création d'un logiciel d'inspection de rig pour un montant de 71.776€. Ce produit qui n'a pas trouvé d'utilisation pérenne auprès de nos clients.

L'incapacité de notre filiales 8.2 Madrid à s'auto-financer et la décision subséquente de mettre cette entité en sommeil nous oblige à déprécier le compte courant de 30.982€, qui ne sera pas remboursé.

La vente du rig SEDLAR 160 permet de constater un résultat exceptionnel de 747.872€. Ce rig de forage conçu et construit par l'entreprise en 2007 avait été complètement déprécié en 2014. Cet équipement était stocké en Espagne depuis 2014 et n'a plus servi depuis. Il était en vente depuis de nombreuses années. La construction et l'opération de rigs forage ne faisant plus partie de la stratégie de l'entreprise depuis de nombreuses années, la vente de cet actif à SALVEX, un broker d'équipements spécialisés aux USA, pour 800.000 USD a permis de réduire les charges en lien avec son stockage et de renforcer la trésorerie de l'entreprise à un moment important de la restructuration de l'entreprise.

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

i. DOLFINES NEW ENERGIES SAS

La société DOLFINES NEW ENERGIES SAS a été liquidée au 31/12/2023.

Les titres de participation d'un montant de 38.063€ ont été sortis du bilan.

La provision pour dépréciation des titres qui était comptabilisée pour un montant de 38.063€ a été reprise dans son intégralité sur l'exercice 2023.

DOLFINES n'a plus de participation au sein de DOLFINES NEW ENERGIES SAS au 31/12/2023.

ii. DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA

Il s'agit d'une filiale de droit brésilien enregistrée au registre du commerce le 26 novembre 2013.

Dietswell Do Brasil Limitada est détenue à 100% par la Société.

Au titre de l'exercice écoulé, Dietswell Do Brasil Limitada :

- A réalisé un chiffre d'affaires de 1.190.868 BRL (222.436 €)
- A fait une perte de 231.044 BRL (43.156 €)
- Sa situation nette s'élève à 111.396 BRL (20.790€)

Une dépréciation des titres a été comptabilisée pour un montant de 150.000 € sur l'exercice 2023.

iii. FEUMAG HOLDING COMPANY LIMITED

La Société détient 30% de Feumag Holding Company Limited ("Feumag"), qui détient elle-même 42,7% de la société DMM, société vecteur des opérations de forage en Algérie.

Cette société n'ayant aucune activité depuis de nombreuses années, les titres de participations pour un montant de 1.807.735,84€ ont été sortis des comptes de DOLFINES.

La provision pour dépréciation des titres comptabilisée depuis 2010 pour un montant de 1.807.735,84€ a été reprise dans son intégralité.

iv. 8.2 FRANCE SAS

La Société détient 100% de 8.2 FRANCE SAS acquise en septembre 2021

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 871.365,86 €.

Les frais d'acquisition de cette filiale se sont élevés sur l'exercice 2021 à 113.765,95 €. Ceux-ci font l'objet d'amortissements dérogatoires sur une durée de 5 ans.

Au titre de l'exercice écoulé, la société 8.2 FRANCE :

- o a réalisé un chiffre d'affaires de 3.633.258 €,
- o a fait une perte de 16.348 €,
- o a une situation nette qui s'élève à 114.822 €

Une provision pour dépréciation des titres a été comptabilisée pour 818.000€ sur l'exercice 2023.

v. 8.2 MADRID DOLFINES Slu

Cette filiale espagnole créée en juin 2022, est détenue à 100% par DOLFINES SA

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 3.000 €.

Au titre de l'exercice écoulé, la société 8.2 MADRID DOLFINES

- o a réalisé un chiffre d'affaires de 23.201 €,
- o a fait une perte de 57.940 €,
- o a une situation nette qui s'élève à -58.672 €

Une provision pour dépréciation des titres a été comptabilisée pour 3.000€ sur l'exercice 2023 et le compte courant a été déprécié pour un montant de 30.982 €

vi. OHMEX-SERVICES

Cette filiale a été créée en mai 2023, est détenue à 100% par DOLFINES SA

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 5.000 €.

Au titre de l'exercice écoulé, il n'y a eu aucune activité dans cette société.

vii. AEGIDE INTERNATIONAL SAS

Cette filiale acquise en mai 2023 est détenue à 100% par DOLFINES SA

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 1.901.000 €.

Les frais d'acquisition de cette filiale se sont élevés sur l'exercice 2023 à 137.624,90 €. Ceux-ci font l'objet d'amortissements dérogatoires sur une durée de 5 ans.

Au titre de l'exercice écoulé, soit 12 mois, la société AEGIDE INTERNATIONAL :

- o a réalisé un chiffre d'affaires de 2.580.759 €,
- o a fait un bénéfice de 29.657 €,
- o a une situation nette qui s'élève à 764.247 €

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

4. PERSONNEL

L'effectif de la Société au 31 décembre 2023 est de 18 salariés dont 12 au siège social.

5. SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2023, la dette financière de la Société est composée des éléments suivants :

- un prêt BPI France à taux zéro d'un montant initial de 490.000,00 euros, remboursable en 20 échéances trimestrielles à partir du 30 juin 2019 jusqu'au 31 mars 2024. Compte tenu de la crise sanitaire BPI France a différé le règlement de deux échéances en 2020 reportant ainsi la fin du remboursement de ce prêt au 30 septembre 2024.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2023 est de 98.000,00 euros.

- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès du CIC d'un montant initial de 300.000,00 euros. Une période de différé d'amortissement en capital a été mise en place jusqu'au 19 mai 2022. Durant cette période de franchise de remboursement en capital, seuls les intérêts, le coût de la garantie de l'Etat seront exigibles. Le terme du plan de remboursement est fixé au 20 avril 2026.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2023 est de 176.019,74 euros.

- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès de la BNP d'un montant initial de 100.000,00 euros. Une période de différé d'amortissement en capital a été mise en place jusqu'au 20 mai 2022. Durant cette période de franchise de remboursement en capital, seuls les intérêts, le coût de la garantie de l'Etat seront exigibles. Le terme du plan de remboursement est fixé au 20 avril 2026.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2023 est de 70.689,16 euros.

- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès du CIC d'un montant initial de 800.000,00 euros. Le terme du plan de remboursement est en cours.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2023 est de 603.732,67 euros.

- Une émission d'obligations convertibles sous forme de Green Bond :

Green Bonds 2021

En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration du 9 décembre 2020, sur délégation de compétence de l'assemblée générale, mille cinq cents (1.500) obligations échangeables en actions Dolfinés d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal total d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 €) ont été émises et souscrites en janvier 2021.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- montant du placement : 1.500.000 Euros, soit 1.500 OC d'une valeur nominale de 1.000 €
- durée : 24 mois
- rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Au cours de l'exercice 2023, la société a procédé au remboursement de 69.909 € en nominal et 701 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2023, ces Green Bonds sont intégralement remboursés et les intérêts de base versés sur les exercices 2021, 2022 et 2023 s'élèvent à 194.641 €

Green Bonds 2022

En janvier 2022, la Société a réalisé un placement privé de 2 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bonds » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bonds a été décidée par le Conseil d'administration en septembre 2021 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

Cette émission d'OC Vertes est assortie de garanties : placement des liquidités sur un compte de fiducie dont le montant s'élève à 2.104,79 euros comptabilisés en Immobilisations financières.

Au 31 décembre 2022, mille six cent vingt (1.620) obligations, sous forme de « Green Bonds » d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal d'un million six cent vingt mille euros (1.620.000 €) ont été souscrites.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- montant du placement : 1.620.000 Euros, soit 1.620 OC d'une valeur nominale de 1.000 €
- durée : 24 mois
- rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Au cours de l'exercice 2022

La société a procédé au remboursement de 633.151 € en nominal et 133.320 € d'intérêts de base.

Au cours de l'exercice 2023

La société a procédé au remboursement de 411.923 € en nominal et 54.782 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2023, le solde du capital restant dû s'élève à 574.927 € et les intérêts de base versés sur les exercices 2022 et 2023 à 188.101 €.

- Une émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions (OCABSA)

Dans le cadre du contrat du 15 juin 2021 modifié par avenant du 8 avril 2022 signés avec la société NEGMA GROUP LTD,

Au cours de l'exercice 2022 :

- la Société a procédé à cinq demandes de tirage pour un total de 6.135.000 euros, dont 2.005.000 € correspondants à la commission d'engagement du contrat signé avec NEGMA. Ces frais d'émission ont été comptabilisés en charges financières sur l'exercice et, 30.000 € au titre d'honoraires.

Ces tirages correspondent à l'émission par la Société de 2.454 obligations convertibles en actions auxquels sont attachés et 39.306.248 bons de souscription d'actions.

- 30 demandes de conversions de 2.454 OCABSA ont été faites par NEGMA correspondant à l'émission de 245 910 714 actions de la Société d'une valeur nominale de 0,01 €.

Au 31 décembre 2022, le solde du compte NEGMA GROUP LTD s'élevait à 0 €.

Au cours de l'exercice 2023

- La Société a procédé à une (1) demande de tirage en février 2023 pour un total de 2.000.000 euros qui, a été honorée par NEGMA GROUP à hauteur de 2.000.000 euros, ce qui correspond à l'émission par la Société de 800 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 2.500 euros et 100.000.000 bons de souscription d'actions.
- Sur la période du 20 février au 20 mars 2023, NEGMA GROUP INVESTMENT a fait parvenir à la Société 11 demandes de conversion de 800 obligations et la remise par la société de 200.000.000 actions de la Société.

Ces 11 demandes de conversion effectuées sur la base d'un cours de bourses inférieur au nominal, ont donné lieu à un versement contractuel de soultes payées par l'émission de 634 obligations convertibles en actions.

Entre le 24 février et le 20 mars 2023, 740 OC émises lors du tirage du 17/02/2023 ont été converties à un cours inférieur au nominal conduisant au versement de soulte payée par l'émission de 634 OC. Elles ont fait l'objet de 15 demandes de conversions pour 314 OC entre le 19 juin et le 28 juillet 2023, traduites par l'émission de 2.365.555.555 d'actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 23.655.555,55 €.

- Au 31 décembre 2023, le solde du compte NEGMA GROUP LTD s'élève à 800.000 €, soit 320 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 2.500 euros auxquelles sont attachés 100.000.000 bons de souscription d'actions.

6. RESULTATS – AFFECTATION

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

6.1 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS

Le **total général du bilan** s'élève à 6.333.291 euros au 31 décembre 2023 contre 9.163.944 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, le **chiffre d'affaires** de la Société s'élève à un montant de 2.731.064 euros contre 4.163.083 euros pour l'exercice précédent.

Les **produits d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont atteint au total 4.226.168 euros contre 5.699.266 euros pour l'exercice précédent.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont atteint au total 5.469.822 euros contre 7.119.079 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à un montant négatif de 1.243.654 euros contre un montant négatif de 1.419.812 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat financier** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à un montant négatif de 21.689.172 euros contre un montant négatif de 2.585.182 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat courant avant impôts** s'établit pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à un montant négatif de 22.932.825 euros contre un montant négatif de 4.004.994 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat exceptionnel** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à un montant négatif de 2.731.245 euros contre un montant négatif de 72.663 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 fait ressortir une **perte nette de 25.664.070 euros** contre une perte nette de 4.077.658 euros l'exercice précédent.

6.2 RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous avons arrêté les comptes sociaux de l'exercice social le 31 décembre 2023 et constaté que :

- La perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 s'élève à la somme de 25.664.070,03 euros,
- Le compte "report à nouveau" présente un solde débiteur de 4.077.657,95 euros au 31 décembre 2023,
- Le compte "réserve légale" présente un montant créditeur de 19.146,00 euros au 31 décembre 2023,

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société, d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils viennent de vous être présentés et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- La perte nette d'un montant de 25.664.070,03 euros au compte de report à nouveau dont le solde passerait de (4.077.657,95) euros à (29.741.727,98) euros.

7. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

7.1 PROPORTION DU CAPITAL DETENU DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES SALARIES

Au 31 décembre 2023 et à la date du présent rapport, aucun salarié ne détient directement ou indirectement de participation à titre nominatif dans le capital de la Société.

7.2 INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Au 31 décembre 2023, la Société n'a pas émis de valeurs mobilières relevant des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce

8. CAPITAL SOCIAL - COMPOSITION ET DETENTION

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2022 le capital social de la Société s'élevait à 2.650.562,62 euros, divisé en 265.056.262 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

Au cours de l'exercice 2023, la société a réalisé plusieurs augmentations de capital pour un montant total de 26.946.570,31 euros par voie de création de 2.694.657.031 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société s'élève donc à 29.597.132,93 euros, divisé en 2.959.713.293 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

8.2 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

8.2.1 Répartition du capital social

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, au 31 décembre 2023, le principal actionnaire inscrit au nominatif est la société THESIGER INTERNATIONAL SAS à hauteur de 3,73 %, détenue à 100% par Monsieur Adrien Bourdon-Feniou.

La répartition de l'actionnariat au 31 décembre 2023 est la suivante :

	Rate	Capital in €	Nombres d'actions
ACTIONNAIRES NOMINATIFS	4,45%	1 317 928,58	131 792 858
ACTIONNARIAT FLOTTANT	95,55%	28 279 204,35	2 827 920 435
TOTAL	100,00%	29 597 132,93	2 959 713 293

8.2.2 Droits de vote

Au 31 décembre 2023, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Actions	Votes	% Cap.	% Votes
Nominatifs	131 792 858	132 667 747	4,45%	4,48%
Flottant	2 827 920 435	2 827 920 435	95,55%	95,52%
Total	2 959 713 293	2 960 588 182	100,0%	100,0%

A la date du présent rapport, aucune modification n'est intervenue.

8.2.3 Autocontrôle

Au 31 décembre 2023 et à la date du présent rapport, la Société détient 1 574 actions inscrites au nominatif.

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

Le contrat de liquidité souscrit par la Société auprès de TSAF (Tradition Securities And Futures) portant sur ses actions a été résilié en février 2023.

A la date de la clôture du compte de liquidité, le solde était de 149.000 actions qui ont été transférées sur le compte du programme de rachat d'actions.

Au 31 décembre 2023, le solde est de 0 actions auto-détenues, soit 0 euros

Mise en œuvre d'un Programme de Rachat d'actions

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'assemblée générale Ordinaire du 30 juin 2022 dans sa 9^{ème} résolution, le Conseil d'administration de la Société, réuni le 1^{er} mars 2023, a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions et a délégué à son Président tous pouvoirs pour mettre en œuvre ce programme.

❖ **Montant maximum alloué, nombre maximal, caractéristiques des titres concernés, prix maximum de rachat**

- Titres concernés : actions ordinaires

- Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'assemblée générale : 10% des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant)
- Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat : 30.499.244 actions
- Prix maximum d'achat : 5 euros par action (hors frais et commissions)
- Montant maximum affecté pour les besoins du présent programme : 30.499.000 actions.

❖ ***Durée du programme de rachat***

L'autorisation de rachat conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2022 est consentie pour une durée de 18 mois à compter de cette assemblée, soit jusqu'au 30 décembre 2023.

Au 31 décembre 2022, le solde était de 284.008 actions

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2023 sont les suivants :

Transfert	:	149.000 actions
Ventes	:	- 34.224

Soit un solde au 31 décembre 2023 de 398.784 actions détenues pour un montant global de 199,39 euros (calculé au cours de clôture du 29/12/2023).

8.2.4 Les participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée au 31 décembre 2023.

9. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 comprennent des charges et dépenses non déductibles fiscalement pour un montant de 1.409 euros. Ces charges concernent des amortissements excédentaires au titre de véhicules de société et à des amendes pour 2.581 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, s'il y a lieu, les dépenses visées à l'article 39-5 du Code général des impôts et qui font l'objet du relevé prévu à l'article 54 quater, vous seront communiquées lors de l'assemblée générale ordinaire sous la responsabilité du Commissaire aux comptes. Au titre de l'exercice 2023, nous vous signalons qu'aucune dépense de cette nature n'est à déclarer.

10. DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

11. PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTRÔLE

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.233-6, nous vous informons que la Société a pris une participation à hauteur de 100% dans la société AEGIDE INTERNATIONAL, société par actions simplifiée au capital de 76.245,49 euros, sise Immeuble Perspective, 2 rue du Jardin de l'Ars – 33800 Bordeaux, enregistrée au RCS de Bordeaux sous le n° 402 780 019.

Cette acquisition a été validée par le Conseil d'administration du 25 avril 2023 et conclue en date du 9 mai 2023.

Le montant de la participation de Dolfin SA s'élève à 1.901.000 euros sur l'exercice 2023.

12. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (**Annexe 2**), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

13. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les activités de la Société :

- N'entraînent pas de conséquences sociales et environnementales,
- Ne sont pas liées à une activité dangereuse,
- N'entraînent pas de risques financiers liés aux effets de changement climatiques.

14. DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-4 du Code de commerce, au présent rapport est annexé (**Annexe 3**) le tableau de délais de paiement.

15. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons qu'aucun mandat d'Administrateur de la Société n'arrive à expiration au 31 décembre 2023.

16. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration propose l'attribution d'une rémunération au profit des administrateurs indépendants pour un total annuel de 18.000 euros.

17. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Nous vous informons que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivent à leurs termes à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous vous proposons de soumettre à l'assemblée générale le renouvellement en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire du Cabinet GRANGE & ASSOCIES

Pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Le Commissaire aux comptes se trouvant être une personne morale, il ne sera pas procédé au renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes Suppléant.

18. RESOLUTIONS PROPOSEES

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil quitus de l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration

SOULTE EXERCICE 2023 - Annexe 1

OC = 2 500 €

Date		OC Converties	Actions à émettre à la valeur nominale 0,01	Taux Conversion	Actions à émettre au prix de conversion calculé	Différence en actions	Cours de clôture J-1 date de conversion	Montant Soulte = Charges Financières	REGLEMENT		
									Nbre OC Emises	Montant OC	Virtm Numéraire
24/02/23	Conversion Tr 6 - Notice 2	36	9 000 000	0,0050	18 000 000	9 000 000	0,0064	57 600 €	23	57 500 €	100 €
07/03/23	Conversion Tr 6 - Notice 3	20	5 000 000	0,0050	10 000 000	5 000 000	0,0071	35 500 €	14	35 000 €	500 €
08/03/23	Conversion Tr 6 - Notice 4	40	10 000 000	0,0050	20 000 000	10 000 000	0,0074	74 000 €	29	72 500 €	1 500 €
09/03/23	Conversion Tr 6 - Notice 5	40	10 000 000	0,0050	20 000 000	10 000 000	0,0074	74 000 €	29	72 500 €	1 500 €
10/03/23	Conversion Tr 6 - Notice 6	40	10 000 000	0,0040	25 000 000	15 000 000	0,0055	82 500 €	33	82 500 €	0 €
13/03/23	Conversion Tr 6 - Notice 7	60	15 000 000	0,0040	37 500 000	22 500 000	0,0055	123 750 €	49	122 500 €	1 250 €
15/03/23	Conversion Tr 6 - Notice 8	100	25 000 000	0,0040	62 500 000	37 500 000	0,0061	228 750 €	91	227 500 €	1 250 €
16/03/23	Conversion Tr 6 - Notice 9	120	30 000 000	0,0040	75 000 000	45 000 000	0,0049	220 500 €	88	220 000 €	500 €
17/03/23	Conversion Tr 6 - Notice 10	140	35 000 000	0,0030	116 666 667	81 666 667	0,0042	343 000 €	137	342 500 €	500 €
20/03/23	Conversion Tr 6 - Notice 11	144	36 000 000	0,0030	120 000 000	84 000 000	0,0042	352 800 €	141	352 500 €	300 €
20/06/23	Conversion/Soulte=Comp 1 Not 1	-40	-10 000 000	0,0050	-20 000 000			0 €	-40	-100 000 €	0 €
23/06/23	Conversion/Soulte=Comp 1 Not 2	-40	-10 000 000	0,0040	-25 000 000			0 €	-40	-100 000 €	0 €
27/06/23	Conversion/Soulte=Comp 1 Not 3	-22	-5 500 000	0,0020	-27 500 000			0 €	-22	-55 000 €	
29/06/23	Conversion/Soulte=Comp 1 Not 4	-20	-5 000 000	0,0020	-25 000 000			0 €	-20	-50 000 €	
30/06/23	Conversion/Soulte=Comp 1 Not 5	-20	-5 000 000	0,0010	-50 000 000			0 €	-20	-50 000 €	
03/07/23	Conversion/Soulte=Comp 1 Not 6	-20	-5 000 000	0,0010	-50 000 000			0 €	-20	-50 000 €	
04/07/23	Conversion/Soulte=Comp 1 Not 7	-8	-2 000 000	0,0009	-22 222 222			0 €	-8	-20 000 €	
05/07/23	Conversion/Soulte=Comp 1 Not 8	-8	-2 000 000	0,0009	-22 222 222			0 €	-8	-20 000 €	
06/07/23	Conversion/Soulte=Comp 1 Not 9	-20	-5 000 000	0,0008	-62 500 000			0 €	-20	-50 000 €	
10/07/23	Conversion/Soulte=Comp 1 Not 10	-8	-2 000 000	0,0006	-33 333 333			0 €	-8	-20 000 €	
11/07/23	Conversion/Soulte=Comp 1 Not 11	-20	-5 000 000	0,0005	-100 000 000			0 €	-20	-50 000 €	
18/07/23	Conversion/Soulte=Comp 1 Not 12	-8	-2 000 000	0,0003	-66 666 666			219 651 €	-8	-20 000 €	
19/07/23	Conversion/Soulte=Comp 1 Not 13	-20	-5 000 000	0,0002	-250 000 000			2 450 000 €	-20	-50 000 €	
20/07/23	Conversion/Soulte=Comp 1 Not 14	-20	-5 000 000	0,0001	-500 000 000			4 950 000 €	-20	-50 000 €	
28/07/23	Conversion/Soulte=Comp 1 Not 15	-40	-10 000 000	0,0001	-1 111 111 111			11 011 111 €	-40	-100 000 €	
								20 223 162 €	320	800 000 €	7 400 €

Annexe 2

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(En euros)

Nature des indications	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	29 597 133	2 650 563	9 572 774	9 272 774	6 418 593
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	2 959 713 293	265 056 262	19 145 548	9 272 774	6 418 593
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	2 731 064	4 163 083	3 929 751	2 525 286	6 030 818
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(39 234 794)	(3 786 490)	(1 548 169)	(2 156 148)	(1 366 471)
Impôts sur les bénéfices	0	152	11 754	153	2 446
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(25 664 070)	(4 077 658)	(1 555 845)	(2 258 519)	(2 661 855)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	19	21	27	21	39
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 465 483	2 118 098	1 864 224	1 288 962	2 641 714
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	401 586	668 843	592 162	420 802	755 816

Annexe 3

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)**

	Article D. 441 I.- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	134					17	31					13
Montant total des factures concernées TTC	-300 785 €	-2 805 €	-13 742 €	-20 844 €	-45 475 €	-82 865 €	643 344 €	1 425 €	50 195 €	443 964 €	21 816 €	517 399 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	7,35%	0,07%	0,34%	0,51%	1,11%	2,02%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							22,10%	0,05%	1,72%	15,25%	0,75%	17,78%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues							7					
Montant total des factures exclues TTC							107 568 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : 45 jours fin de mois						☐ Délais contractuels : 45 jours fin de mois					

DOLFINES

Société anonyme au capital de 29.597.132,93 euros
Siège social : 12, avenue des Prés 78180 Montigny Le Bretonneux
428 745 020 RCS Versailles

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit juin,
A dix heures ,

.....

PREMIERE RESOLUTION

***Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023
et quitus aux administrateurs***

L'Assemblée Générale, après (i) avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et (ii) avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice, **approuve** les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus aux membres du Conseil d'administration de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Vote Pour : 761.419.057

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

***Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Approbation des dépenses non déductibles***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et approuvant la proposition du Conseil d'administration,

Constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître une perte nette comptable de (25.664.070,03) euros ; et

Décide d'affecter ladite perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023 au compte report nouveau débiteur dont le solde débiteur passerait ainsi d'un montant débiteur de (4.077.657,95) euros à un solde débiteur de (29.741.727,98) euros.

ABF

L'Assemblée Générale **constate**, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

L'Assemblée Générale **constate** que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023, comprennent des charges et des dépenses non déductibles fiscalement, telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 1409 euros relatives à des amortissements excédentaires au titre de véhicules de société, celles-ci n'ont pas donné lieu à un impôt supplémentaire.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale **constate** qu'aucune dépense et charge non déductibles, telles que visées à l'article 39-5 du Code général des impôts, n'ont été engagées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Vote Pour : 761.419.057

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

Situation des capitaux propres

L'Assemblée Générale, après avoir approuvé les comptes sociaux de l'exercice 2023 et décidé de l'affectation du résultat net comptable, **constate** que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu de la poursuite de l'activité de la Société.

Vote Pour : 756.649.902

Vote Contre : 4.769.155

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

ONZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de commerce de Versailles.

Vote Pour : 761.419.057

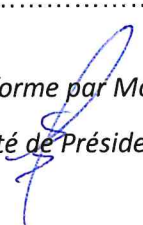
Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

.....
Pour copie certifiée conforme par Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU

En sa qualité de Président Directeur Général



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a connue une baisse d'activité sur l'année. Malgré un CA en baisse, la perte d'exploitation se stabilise passant de -1,4 M€ à -1,2 M€ grâce à une mutualisation des coûts entre Dolfinés et ses filiales, ainsi qu'une rationalisation importante des frais centraux et de la masse salariale au cours du second semestre 2023.

La conversion d'obligations convertibles en actions à une valeur inférieure à la valeur nominale conduit à une prime d'émission négative qui a été comptabilisée en charge financière sur l'exercice pour un montant de 20M€.

Au vue de difficultés de trésorerie, la société est en-cours de négociation avec ses prêteurs en vue de rééchelonner ou de réduire les dettes financières.

La société a fait le choix de gestion de déprécier les projets R&D qui ont été abandonnés pour un montant global de 3,6M€.

La société a perçu sur l'exercice une avance et une subvention lié au projet Ohme qui reste le seul actif de R&D immobilisé pour un montant de 2M€.

Au vue des difficultés financières des filiales, la société a procédé à une dépréciation des titres ainsi que de leurs comptes courants d'associés. Pour certaines filiales, la société mère a consenti un abandon de compte courant d'associé.

La société a procédé à la vente du Sedlar qui a généré une plus value de 0,7M€.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les comptes de la succursale sont tenues en AED et convertis au taux de clôture (pour les postes de bilan et de résultat)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	5 825 300		985 002
TOTAL	5 825 300		985 002
Autres postes d'immobilisations incorporelles	290 804		18 292
TOTAL	290 804		18 292
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	14 672 674		
Installations générales agencements aménagements divers	16 853		
Matériel de transport	1 344		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	263 802		1 002
Immobilisations corporelles en cours	2 955 807		1 440
TOTAL	17 910 479		2 442
Autres participations	3 005 595		2 049 585
Autres titres immobilisés	13 531		250
Prêts, autres immobilisations financières	225 693		332 924
TOTAL	3 244 819		2 382 759
TOTAL GENERAL	27 271 402		3 388 495

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL		217 092	6 593 209	6 593 209
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		159 159	149 937	149 937
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		14 672 674		
Installations générales agencements aménagements divers		8 913	7 940	7 940
Matériel de transport			1 344	1 344
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		402	264 402	264 402
Immobilisations corporelles en cours		2 955 807	1 440	1 440
TOTAL		17 637 796	275 125	275 125
Autres participations		1 845 799	3 209 382	3 209 382
Autres titres immobilisés		2 477	11 304	11 304
Prêts, autres immobilisations financières		537 484	21 134	21 134
TOTAL		2 385 759	3 241 819	3 241 819
TOTAL GENERAL		20 399 806	10 260 091	10 260 091

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 161 784		21 416	1 140 368
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	234 095	19 934	151 623	102 406
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 623 114		1 623 114	
Installations générales agencements aménagements divers	10 815	1 589	8 913	3 490
Matériel de transport	1 344		0	1 344
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	245 846	8 470	0	254 316
TOTAL	1 881 118	10 059	1 632 027	259 150
TOTAL GENERAL	3 276 997	29 993	1 805 066	1 501 924

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	19 934				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 589				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 470				
TOTAL	10 059				
TOTAL GENERAL	29 993				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	29 074	39 503			68 577
TOTAL	29 074	39 503			68 577

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes de change	15 316	14 804	15 317		14 804
TOTAL	15 316	14 804	15 317		14 804

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles		3 447 849			3 447 849
Sur immobilisations corporelles	16 005 367		16 005 367		
Sur titres de participation	1 845 799	971 866	1 845 800		971 866
Sur autres immobilisations financières		11 304			11 304
Sur comptes clients	418 797	107 568	418 797		107 568
Autres provisions pour dépréciation	22 778	41 467	22 778	6 128	47 595
TOTAL	18 292 742	4 580 054	18 292 742	6 128	4 586 182
TOTAL GENERAL	18 337 132	4 634 361	18 308 059	6 128	4 669 563
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		122 372	388 368		
financières		999 781			
exceptionnelles		3 599 504	17 851 167		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	32 438	3 667	28 771
Clients douteux ou litigieux	107 568	107 568	
Autres créances clients	1 162 178	1 162 178	
Personnel et comptes rattachés	465	465	
Impôts sur les bénéfices	106 395	106 395	
Taxe sur la valeur ajoutée	73 387	73 387	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	18 857	18 857	
Divers état et autres collectivités publiques	5 223	5 223	
Groupe et associés	208 717	208 717	
Débiteurs divers	32 782	32 782	
Charges constatées d'avance	109 764	109 764	
TOTAL	1 857 774	1 829 003	28 771

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	574 926	574 926		
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 157	2 157		
Emprunts et dettes financières divers	1 774 942	1 190 266	584 676	
Fournisseurs et comptes rattachés	609 434	609 434		
Personnel et comptes rattachés	120 166	120 166		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	150 889	150 889		
Taxe sur la valeur ajoutée	35 370	35 370		
Autres impôts taxes et assimilés	7 586	7 586		
Groupe et associés	193 571	193 571		
Autres dettes	4 655	4 655		
Produits constatés d'avance	7 228	7 228		
TOTAL	3 480 923	2 896 247	584 676	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	348 722			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	498			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales ct euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	2 650 562	26 946 570		29 597 132

La valeur nominale de la société est de 0.01€, le tableau ci-dessus indique bien 1 cts d'euro.

La variation des capitaux propres se présente ainsi :

Capitaux propres à l'ouverture	3 459 511 €
-Augmentation de capital	26 946 570 €
-Variation des primes d'émission et BSA	- 4 838 198 €
-Variation des réserves de conversion	31 805 €
-Variation des provisions réglementées	39 503 €
-Variation des subventions	851 507 €
-Résultat de l'exercice	- 25 664 070 €
Capitaux propres à la clôture	826 629 €

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Brevets et Frais de Développement	6 593 208	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis,

Les frais engagés pour leur acquisition sont immobilisés et amorti sur 5 ans

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

La méthode de dégagement de marge appliquée pour nos chantiers de forage est celle du Chiffre d'affaires à l'avancement.

Le chiffre d'Affaires à l'avancement est déterminé en multipliant le Chiffre d'Affaires total prévisionnel du chantier par le taux d'avancement cumulé calculé à la clôture.

Le taux d'avancement cumulé des dépenses correspond au montant cumulé des dépenses réalisées à la clôture divisé par le montant prévisionnel des dépenses du chantier

Cette méthode permet de rattacher les produits et charges correspondantes sur chaque période comptable.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale et la valeur en EURO à la date de clôture. Un écart de change passif ou actif est comptabilisé pour les dettes ou créances en devise étrangère.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Différence d'évaluation sur titres

Eléments	Evaluation au bilan	Prix du marché
Actions propres	11 303	
Actions cotées	295 971	

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	9 481
Total	9 481

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 157
Emprunts et dettes financières diverses	26 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	225 783
Dettes fiscales et sociales	209 332
Total	463 772

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	109 764
Total	109 764
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	7 228
Total	7 228

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
REPARTITION PAR DEPARTEMENT :	
-Audit et Inspection OIL & GAS	1 544 578
-Assistance Technique OIL & GAS	737 946
-Engineering	54 575
-Offshore	164 743
-Frais Généraux	229 222
Total	2 731 064

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	65 000
Total	65 000

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	14
Employés	5
Total	19

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 29 386 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		474 338
ADNOC DRILLING (28/06/2022-10/05/2025) soumis	32 619	
MELLITAH (29/03/2021-22/06/2024) soumission	71 577	
3C METAL (30/09/2019-12 mois après receipt.)	30 015	
ADNOC DRILLING (30/08/2019-mainlevée clt) sou	69 860	
ENAGAS (02/01/2018) soumission	30 000	
GROUPEMENT REGGANE (20/11/2017) soumission	240 267	
Total (1)		474 338

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice, l'estimation de la société en matière d'engagement retraite s'élève à environ 200K€.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société DOLFINES SA
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- DIETSWELL DO BRASIL (BRL)	771 338	111 396	100,00	170 813	20 813			1 190 868	231 044		
- 8.2 MADRID	3 000	732	100,00	3 000				23 201	57 940		
- SAS OHMEX-SERVICES	5 000		100,00	5 000	5 000						
- SAS 8.2 FRANCE	50 000	64 822	100,00	871 352	53 352			3 633 258	16 348		
- SAS AEGIDE INTERNATIONAL SAS	76 285	687 962	100,00	1 901 000	1 901 000			2 780 559	29 657		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Opérations faites en commun

(PCG Art. 831-2/13)

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- EXERCICES ANTERIEURS	263 339	77200000
- CESSIONS IMMOBILISATIONS	747 887	775xxxxx
- BONIS RACHAT	5	77830000
- SOLDE DETTES FOURNISSEURS	11 129	77880000
- SOLDE COTISATIONS SOCIALES	69 067	77880000
- SOLDE DETTES FISCALES	23 969	77880000
- SOLDE ACTIONS	18 687	77880000
- REPRISES DEPRECIATION MATERIEL INDUS.	13 049 560	78700000
- REPRISES PROV.RISQUES CHARGES	2 955 807	78750000
- REPRISES DEPRECIATIONS TITRES	1 845 799	78751000
Total	18 985 249	
Charges exceptionnelles		
- EXERCICES ANTERIEURS	48 283	67200000
- PENALITES-AMENDES	2 581	67120000
- CESSIONS IMMOBILISATIONS	1 700	67830000
- MALIS RACHAT	566	67830000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- SOLDE COTISATIONS SOCIALES	3 121	67880000
- SOLDE DETTES FISCALES	2 477	67880000
- SOLDE ACTIONS	8 516	67880000
- VNC IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 674 023	67510000
- DOTATIONS DEPRECIATIONS COMPTE COURANT	30 982	68710000
- AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	39 503	68725000
- CESSION SEDLAR 160	1 206 879	67180000
- DEPRECIATION R&D	3 447 849	68750000
- VNC IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 404 216	67520000
- VNC ELEMENTS FINANCIERS	1 845 799	67560000
Total	21 716 495	

DOLFINES

Société anonyme au capital de 29.597.132,93 euros
Siège social : 12, Avenue des Prés – 78180 Montigny Le Bretonneux
428 745 020 RCS Versailles

FR0014004QZ9 – ALDOL

(La "Société")

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A L'ASSEMBLEE GENERALE

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Le présent rapport s'inscrit dans le contexte de l'assemblée générale mixte appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les informations présentées constituent le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration en liaison avec la Direction Financière et Administrative de la Société, puis approuvé par le Conseil d'administration dans sa délibération du 24 avril 2024.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Organe de gouvernance de la Société, le Conseil d'administration a pour objectifs prioritaires la définition des orientations stratégiques de la Société et la défense de l'intérêt social. Il a en conséquence pour missions principales l'adoption des grandes orientations stratégiques de la Société et le suivi de leur mise en œuvre, la vérification de la fiabilité et de la sincérité des informations relatives à la Société, la détermination de son mode d'organisation, le contrôle de l'action du directeur général et l'information des actionnaires et des marchés.

Le Conseil d'administration garantit le respect de ses droits à chacun des actionnaires participant à la composition de son capital et s'assure que ceux-ci remplissent la totalité de leurs devoirs.

Le Conseil d'administration est doté d'une Charte qui fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

La Charte du Conseil d'administration a été mise à jour et modifiée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 17 avril 2018.

En application des dispositions de la Charte du Conseil d'administration, les Administrateurs doivent porter à la connaissance du Président du Conseil d'administration toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Ils doivent également l'informer de toute mise en examen, condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés.

Aucune information n'a été communiquée au titre de cette obligation en 2023.

1.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

1.2.1 Composition du Conseil d'administration

Au 1^{er} janvier 2023, le Conseil d'administration était composé de cinq membres :

- M. Jean-Claude BOURDON, Administrateur et Président Directeur Général
- M. Dominique MICHEL, Administrateur
- M. Martin FERTE, Administrateur
- M. Benoît VERNIZEAU, Administrateur
- M. Yann LEPOUTRE, Administrateur.

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration a été modifiée, ses 5 membres sont :

- M. Adrien BOURDON-FENIOU, Administrateur et Président Directeur Général
- M. Jean-Claude BOURDON, Administrateur
- M. Martin FERTE, Administrateur
- M. Jean-François CARMINATI, Administrateur
- M. Rudolph HIDALGO, Administrateur.

Statutairement, la durée des fonctions des Administrateurs est de six années : elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat (article 14 des statuts de la Société).

Le nombre d'Administrateurs ayant dépassé l'âge de quatre-vingts (80) ans n'est pas supérieur au tiers des Administrateurs en fonction.

1.2.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Il est à noter qu'en 2023, les Administrateurs de la Société se sont majoritairement réunis en Conseil d'administration en visioconférence.

Les Administrateurs reçoivent avant la réunion l'ordre du jour de la séance du Conseil et, chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments nécessaires à leur réflexion et à leur prise de décision.

Le Président du Conseil d'administration désigne un secrétaire, qui pourra être choisi en dehors des Administrateurs ou des actionnaires, et décide des autres personnes qui, n'étant pas Administrateurs peuvent assister à la réunion du Conseil d'administration ; en son absence, ces décisions sont soumises aux délibérations du Conseil d'administration.

Le secrétaire du Conseil établit les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration qui sont soumis à l'approbation de celui-ci.

En cas d'urgence, les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement et l'ordre du jour du Conseil d'administration pourra n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Les Administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre Administrateur. Chaque Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des Administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix la décision du Président est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions de la Charte du Conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est en temps normal pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- Nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- Arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Statutairement, le fonctionnement et les pouvoirs du Conseil d'administration sont définis aux articles 14, 15, 16, 17 des statuts de la Société.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission (article 18.1 des statuts de la Société).

1.3 TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois sur convocation de son Président.

- Le Conseil d'administration du 15 février 2023 a approuvé le projet d'acquisition de 100% du capital et des droits de vote de la SAS AEGIDE International.
- Le Conseil d'administration du 1^{er} mars 2023

Usant de la délégation qui lui a été consentie aux termes de la neuvième résolution de l'assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2022 a :

- Décidé de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions et décidé que :
 - Que le prix unitaire maximum d'achat ne pourra excéder 5 euros, dans la limite d'un plafond global de 5.000.000 euros, étant précisé que ce prix d'achat fera l'objet d'ajustement afin de tenir compte des opérations sur le capital,
 - Que le nombre maximum d'actions pouvant être achetées en vertu de la présente délibération ne pourra à aucun moment :
 - (i) excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant au capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente délibération dès lors que les actions sont acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la société dans les conditions définies par le Règlement général de l'AMF,
 - (ii) excéder 5% de son capital lorsqu'elles sont acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion de scission ou d'apport

- approuvé le descriptif du programme de rachat d'actions ;

Il est à noter, qu'au jour du présent rapport ce programme de rachat d'action n'a pas été mis en œuvre.

- autorisé la création d'une Société sous forme de société par actions simplifiée, dénommée OhmeX-Services, au capital de 5.000 euros divisé en 5.000 actions de 1€ chacune détenu à 100% par Dolfines SA, ayant son siège dans les bureaux de Dolfines à Montigny-Le Bretonneux ;

Cette filiale créée dans le but de promouvoir l'outil OHMe, a été enregistrée le 24 mai 2023 au Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles sous le n° 952 440 840.

➤ Le Conseil d'administration du 25 avril 2023 a :

- approuvé l'acquisition par DOLFINES SA de la totalité du capital et des droits de vote de la société AEGIDE INTERNATIONAL, soit 5.004 actions existantes pour un capital de 76.285,49 € ;
- approuvé les termes et conditions de l'apport par THESIGER INTERNATIONAL d'une partie des actions d'AEGIDE INTERNATIONAL, soit 1.501 actions sur 5.004 composant le capital de ladite société ;
- autorisé l'augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles dont la souscription, à libérer en rémunération de l'apport par THESIGER INTERNATIONAL d'une partie des actions d'AEGIDE International ;
- décidé de déléguer au Président Directeur Général tous pouvoirs à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toutes émissions d'actions en conséquence de la rémunération de l'apport par THESIGER INTERNATIONAL d'une partie des actions d'AEGIDE International, dans les limites fixées par la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, de faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour procéder aux émissions d'actions, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts de la Société ;
- examiné et arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- procédé à l'examen des conventions réglementées dont l'exécution s'est poursuivie, conclue ou terminée au cours de l'exercice 2022 ;
- décidé de soumettre à l'assemblée générale une résolution tendant au non-renouvellement des mandats d'administrateur de Monsieur Yann LEPOUTRE et Monsieur Benoît VERNIZEAU, et à la nomination de Monsieur Rudolph HIDALGO et de Monsieur Jean-François CARMINATI.

Messieurs HIDALGO et CARMINATI ont été nommés administrateurs lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2023, en remplacement de Messieurs VERNIZEAU et LEPOUTRE dont les mandats n'ont pas été renouvelés.

Ils exerceront leurs fonctions jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2028.

- convoqué une assemblée générale mixte, en a fixé l'ordre de jour, et a arrêté le texte des résolutions.

➤ Le Conseil d'administration du 7 juin 2023 a :

- pris acte de la démission de Monsieur Dominique MICHEL de son mandat d'administrateur ;
- coopté Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Dominique MICHEL, démissionnaire.

Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU exercera ses fonctions jusqu'à l'Assemblée générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette cooptation a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2023 ;

➤ Le Conseil d'administration du 28 juin 2023 a :

- pris acte de la démission de Monsieur Jean-Claude BOURDON de ses fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général avec effet à l'issue de cette séance ;
- nommé en qualité de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU pour la durée de son mandat d'administrateur, qui expirera lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 ;
- Pris note de la fin du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Yann LEPOUTRE
Celui-ci étant lié à celui de son mandat d'administrateur, consécutivement au non-renouvellement de son mandat d'administrateur, son mandat de Directeur Général Délégué a pris fin, mettant un terme à ses fonctions ;
- Pris acte de la situation de la société 8.2 France, filiale à 100% de la Société ;
- Pris note des informations relatives au Contrat OCABSA avec NEGMA Group ;
- pris acte de la marche des affaires.

➤ Le Conseil d'administration du 4 octobre 2023

Usant de la délégation de compétence qui lui a été donnée par la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, de sa mise en œuvre et de la délégation donnée au Président Directeur Général décidées lors de la séance du Conseil d'administration du 8 septembre 2022 a :

- Constaté que sur la période du 1^{er} janvier au 28 juillet 2023, consécutivement aux décisions d'augmentations de capital, 2.694.657.031 actions nouvelles ont été créées soit une augmentation de capital de 26.946.570,31 euros ;

Au jour de ce rapport, ces émissions d'actions nouvelles portent le nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2022 de 265.056.262 actions à 2.959.713.293 actions d'une valeur nominale de 0,01 € et le capital social de 2.650.562,62 € à 29.597.132,93 € ;

- Constaté que les écarts de conversion ont été imputés sur le compte « Prime de conversions d'obligations en actions » et « Prime d'émissions » et que les primes d'émission négatives ont été comptabilisées en charges financières pour un montant de 20.223.162 €

- Constaté que le plafond de la 6^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022 était atteint, et que le Conseil d'administration et/ou le Président Directeur Général n'étaient plus en mesure d'accepter des conversions et de décider de procéder à des augmentations de capital ;

Durant cette séance, le Conseil d'administration a également :

- pris acte de la situation au 30 juin 2023 ;
- Pris acte du Business Plan établi de 2023 à 2026 ;
- approuvé la fermeture de DOLFINES NEW ENERGIES SAS de FACTORIG ;
- approuvé la fermeture de l'établissement secondaire DOLFINES MONTPELLIER ;
- s'est prononcé pour la mise en sommeil de 8.2 MADRID DOLFINES Slu ;
- pris acte de la marche des affaires ;

➤ Le Conseil d'administration du 26 décembre 2023 a :

- pris acte de la situation du 2^{ème} semestre 2023 et des chiffres non arrêtés de l'exercice 2023 de la Société et du Groupe ;
- Pris acte du budget 2024 ;
- Pris acte des résultats de l'enquête TPI ;
- pris acte de la marche des affaires.

1.4 LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DATE D'ECHEANCE DES MANDATS

Cette liste est établie au jour de rédaction du rapport

ADMINISTRATEURS	ECHEANCE MANDAT
Adrien BOURDON-FENIOU	AG - comptes 2027
Jean Claude BOURDON	AG - comptes 2027
Martin FERTE	AG - comptes 2027
Jean-François CARMINATI	AG – comptes 2028
Rudolph HIDALGO	AG - comptes 2028

Le décalage des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements et la continuité des travaux du Conseil d'administration.

Quatre Administrateurs sur cinq composant le Conseil d'administration sont considérés comme indépendants et libres d'intérêts à l'égard de la Société. Ils représentent 80 % des membres du Conseil d'administration.

Le mandat de Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU, dont la cooptation a été décidée lors du Conseil d'administration du 7 juin 2023, a été ratifié lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2023, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-Claude BOURDON et Martin FERTE ont été renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2022, et ce pour six ans soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-François CARMINATI et Rudolph HIDALGO, ont été donnés lors de l'assemblée Générale ordinaire du 28 juin 2023 dans le cadre du non-renouvellement de mandat de deux

administrateurs, et ce pour six ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2023, un Conseil d'administration s'est réuni au cours duquel il a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Claude BOURDON de ses fonctions de Président Directeur Général et nommé Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU aux fonctions de Président Directeur Général d'administration, elles viennent à expiration à la date de sa fin de mandat d'administrateur, soit lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2027.

1.5 DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et en application de l'article 18.2 des statuts, le Conseil d'administration a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'administration qui prend le titre de Président Directeur Général.

Le Conseil d'administration a considéré que le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général était adapté à la spécificité de l'actionnariat de la Société et permettait en outre une plus grande réactivité dans la prise de décisions. En conséquence, il a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf si les fonctions de Directeur Général sont assumées par le Président du Conseil d'administration.

Monsieur Adrien BOURDON-FENIOU occupe les fonctions de Président Directeur Général depuis le 28 juin 2023, date de sa nomination par le Conseil d'administration. Son mandat vient à expiration à la date de sa fin de mandat d'administrateur, soit lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2027.

1.6 POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration détermine le montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration. Ce montant global est réparti entre l'ensemble des Administrateurs.

Au titre des trois derniers exercices, la Société n'a versé aucune rémunération aux membres de son Conseil d'administration.

Autres rémunérations

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont fonction principalement du niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et de leurs performances individuelles ainsi que des résultats de la Société et de l'atteinte des objectifs fixés.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont définis par un contrat de travail ou une convention réglementée.

Aucune rémunération n'est versée aux mandataires sociaux indépendants.

Identité	Fonction	Fixe	Variable	BSA (Nbre)
A. Bourdon-Feniou	Administrateur, Président Directeur Général	Non	Non	0
JC Bourdon	Administrateur	Non	Non	2 100 000
M. Ferté	Administrateur	Non	Non	60 000
JF. Carminati	Administrateur	Non	Non	0
R. Hidalgo	Administrateur	Non	Non	0

1.7 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL OU ADMINISTRATEUR

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux ou Administrateur de la Société.

Nom	Fonctions exercées au sein de la Société	Mandats exercés dans d'autres sociétés
Adrien BOURDON-FENIOU	Président du Conseil Administrateur et Directeur Général	- Président de THESIGER INTERNATIONAL SAS - Président de ZIPEE SAS - Président de SUSTAIN SOLUTIONS (UAE)
Jean-Claude BOURDON	Administrateur	- Président de DOLFINES NEW ENERGIES SAS - Président de JESSYCO SAS - Président de FACTORIG SA - Président 8.2 Madrid Dolfinés
Martin FERTE	Administrateur	- Président ALTERCIS SAS - Président d'AGR CONSEIL SAS - Administrateur d'AFRIK ASSUR SAS - Administrateur de 2 RS Luxembourg (SA de droit Luxembourgeois)
Jean-François CARMINATI	Administrateur	- Administrateur d'I.CERAM SA - Associé-Gérant de COMALTO SAS
Rudolph HIDALGO	Administrateur	- Censeur du Groupe GPE (Fin mandat novembre 2023)

1.8 PARTICIPATION AU CAPITAL DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

A la date du présent rapport, sur la base des déclarations des Administrateurs et du registre des actions détenues au nominatif, seul Monsieur Jean-Claude BOURDON détient 2.208.152 actions soit 0,07% du capital.

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous indiquons que les conventions, visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce :

2.1.1 Se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Une convention de mise à disposition à titre gracieux de bureaux en faveur de la société DOLFINES NEW ENERGIES SAS, afin que cette dernière y domicilie son siège social. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration en date du 28 mars 2006.

Dans le cadre du déménagement du siège social de DOLFINES SA le 17 décembre 2020, un second avenant de reconduction à la nouvelle adresse du 12, avenue des Prés à Montigny Le Bretonneux (78180) a été signé en date du 17 décembre 2020 entre la Société et DOLFINES NEW ENERGIES SAS. Cet avenant met fin de facto au premier avenant datant du 26 décembre 2007.

- Une convention de trésorerie tripartite avec sa filiale DOLFINES NEW ENERGIES SAS et la société FACTORIG SA (ex SOFINDEL) signée le 3 décembre 2012 ayant pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe. Aucune rémunération au bénéfice de la Société centralisatrice (DOLFINES) n'est prévue pour l'exécution de cette convention. Les intérêts sur les avances réciproques seront calculés au taux légal en vigueur à la clôture des exercices, sur la base d'une année de 360 jours, aucun intérêt n'a été calculé sur l'exercice 2023 du fait de la dissolution de ces deux sociétés au 31 décembre 2023.
- Une convention d'assistance technique et de conseil au bénéfice de DOLFINES avec la société JESSYCO, SAS au capital de 5.000 euros, sise 31 rue Hector Berlioz 78960 Voisins le Bretonneux, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 851 577 247, représentée par son Président Jean-Claude BOURDON a été approuvée par le Conseil d'administration du 16 avril 2019 et signée ce même jour.

Cette convention entre dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, du fait que Monsieur Jean-Claude BOURDON est à la fois Administrateur de la Société et Président de la Société JESSYCO.

Pour cette prestation, le montant des honoraires pris en charge au titre de l'exercice 2023 s'élève à 37.335 € hors taxes.

- Une convention de gestion avec sa filiale DIETSWELL Do Brasil Servicos Offshore Ltda signée le 12 décembre 2021 ayant pour objet l'apport de prestations de conseil et d'assistance par DOLFINES SA constituées par :
 - Support managérial : Ressources humaines, comptabilité et finance, politiques informatique et QHSE ;
 - Support ponctuel : à la demande de sa filiale selon ses besoins
 - Support continu : concerne les activités hébergées chez Dolfinés et dont les services bénéficieront également à sa filiale.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée à compter de la date de signature, elle est résiliable à tout moment.

Le montant facturé en 2023 au titre de cette convention s'élève à 41.842,91 € hors taxes.

- Une convention de trésorerie avec sa filiale 8.2 FRANCE SAS signée le 24 mars 2022 ayant pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe. Aucune rémunération au bénéfice de la Société centralisatrice (DOLFINES) n'est prévue pour l'exécution de cette convention. Les intérêts sur les avances réciproques seront calculés au taux légal en vigueur à la clôture des exercices, sur la base d'une année de 360 jours, aucun intérêt n'a été calculé sur l'exercice du fait d'un abandon par DOLFINES SA de son compte au profit de 8.2 France.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée à compter de la date de signature.

- Une convention d'intégration fiscale avec sa filiale 8.2 FRANCE SAS signée le 1er avril 2022 ayant pour objet l'attribution à DOLFINES SA de se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés, et de toutes impositions dues par le groupe formé par elle-même et la Société par Actions Simplifiée filiale à 100%, 8.2 France, en application des dispositions de l'article 223-A du Code Général des Impôts.

Cette convention est entrée en vigueur le 1er janvier 2022, sa durée d'application est de cinq ans.

- Une convention de gestion avec sa filiale 8.2 FRANCE SAS signée le 1er avril 2022 ayant pour objet l'apport de prestations de conseil et d'assistance par DOLFINES SA constituées par :
 - Support managérial : Ressources humaines, comptabilité et finance, politiques informatique et QHSE ;
 - Support ponctuel : à la demande de 8.2 France selon ses besoins
 - Support continu : concerne les activités hébergées chez Dolfines et dont les services bénéficieront également à 8.2 France.

Cette convention est entrée en vigueur le 1er janvier 2022 et conclue pour une période indéterminée, elle est résiliable à tout moment.

Le montant facturé en 2023 au titre de cette convention s'élève à 187.373,39 € hors taxes

- Une convention de trésorerie avec sa filiale 8.2 Madrid Dolfines signée le 10 juin 2022 ayant pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe. Aucune rémunération au bénéfice de la Société centralisatrice (DOLFINES) n'est prévue pour l'exécution de cette convention. Les intérêts sur les avances réciproques seront calculés au taux légal en vigueur à la clôture des exercices, sur la base d'une année de 360 jours, le montant des intérêts comptabilisés sur l'exercice 2023 s'élevant à 1.725,68 €

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée à compter de la date de signature.

- Une convention de gestion, d'assistance administrative et technique avec sa filiale 8.2 MADRID DOLFINES Slu, signée le 10 juin 2022 ayant pour objet l'apport de prestations de conseil et d'assistance par DOLFINES SA facilitant l'administration et l'exploitation de sa filiale, elle consiste en :
 - Support managérial : Ressources humaines, comptabilité et finance, politiques informatique et QHSE ;
 - Support ponctuel : à la demande de 8.2 Madrid Dolfines selon ses besoins
 - Support continu : concerne les activités hébergées chez Dolfines et dont les services bénéficieront également à 8.2 Madrid Dolfines.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée à compter de la date de signature, elle est résiliable à tout moment.

Le montant facturé en 2023 au titre de cette convention s'élève à 0 euros.

2.1.2 Se sont conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- La cession par THESIGER International, propriétaire de 100% du capital et des droits de vote de la société AEGIDE INTERNATIONAL SAS, soit 5.004 actions existantes pour un capital de 76.285,49 € à DOLFINES SA a été soumise à l'approbation du Conseil d'administration, l'acquéreur et le vendeur étant filialement liés.

Le prix d'acquisition global pour 100% des actions transférées, audité et vérifié par un Cabinet d'experts comptables, est de 1.901.000 euros payés de la manière suivante :

- 70%, soit 1.330.700 euros, en numéraire, par voie de cession en numéraire de 3.503 actions
- 30%, soit 570.300 euros, en apport en nature de 1.501 actions.

Le 2 avril 2023, le Président du Tribunal de Commerce de Versailles a rendu l'ordonnance 2023O00108 désignant un Commissaire aux apports, qui après examen du dossier, a conclu dans son rapport du 25 avril 2023 que la valeur de l'apport s'élevant à 570.300 € était exact.

Le projet d'acquisition d'Aegide International a été soumis au Conseil d'administration du 15 février 2023. Ce dernier a approuvé l'opération pour l'intérêt qu'elle présentait à court et moyen terme pour le groupe Dolfinés et ce pour les raisons suivantes :

- Société fondée en 1995, dont initialement les prestations QHSE étaient centrées vers l'environnement du forage pétrolier, s'est au fil des années positionnée sur le secteur de la sécurité industrielle et connexe en étendant ses activités en dehors du secteur pétrolier :
 - Advisory QHSE
 - Technical Consultancy
 - Audits
 - Training
- L'intérêt pour Dolfinés de cette acquisition :
 - Les clients communs sont nombreux,
 - L'expansion au-delà du secteur O&G,
 - Une expertise éprouvée en formation,
 - Une société d'audit agréée,
 - Un conseil stratégique,
 - Une partie de l'activité d'Aegide repose sur la formation dans les métiers de DOGS,
 - Le marché du Moyen Orient est très mature pour les activités de services Oil & Gas, mais très ouvert aux études et conseils pour les activités liés à l'énergie au sens large,
 - La proximité des clients et des activités connexes aux deux sociétés est patente aux UAE et plus largement aux pays du Golfe Persique,
 - Aegide et Dolfinés ont toutes deux des présences communes sur beaucoup de marchés,
 - Ouverture au monde digital : Aegide International a développé avec succès un progiciel appelé SAAS (Safety As A Service),
 - L'extrapolation de cette expertise à d'autres domaines, et en particulier ceux de Dolfinés Abu Dhabi et 8.2 France sera appréciable en termes de gain de temps dans l'analyse fine des besoins commerciaux et la mise en œuvre des moyens de développement,
 - Le marché du Moyen Orient est très mature pour les activités de services Oil & Gas, mais très ouvert aux études et conseils pour les activités liés à l'énergie au sens large.

Cette acquisition a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration du 25 avril 2023.

- Une convention de mise à disposition à titre gracieux de bureaux en faveur de la société OhmeX-Services SAS, signée le 3 mai 2023, et ce afin que cette dernière y domicilie son siège social. Elle est consentie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, à compter de la date de signature.

Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration du 1er mars 2023.

- Une convention d'abandon de compte courant avec une clause de retour à meilleur fortune limitée à cinq (5) ans (à valider) a été consentie par Dolfines au bénéfice de la société 8.2 SAS pour un montant de 437.347 € signée le 31 décembre 2023.

Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration suite à une omission

2.1.3 Se sont terminées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Une convention d'abandon de compte courant, approuvée par le Conseil d'administration du 25 février 2019, avec une clause de retour à meilleure fortune limitée à cinq (5) ans, consentie par DOLFINES au bénéfice de la société DOLFINES NEW ENERGIES SAS, filiale à 100% de DOLFINES, portant sur un montant de 21.000 euros a été signée le 31 décembre 2018.

Les situations de Dolfines New Energies SAS au cours des exercices de 2019 à 2023 n'ont pas permis l'application de la clause de « retour à meilleure fortune ».

La clause de "retour à meilleure fortune" expirant le 31 décembre 2023, cette convention est donc terminée.

2.1.4 Se sont conclues depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- NEANT

Nous vous rappelons enfin que conformément aux dispositions de l'article L 225-39 du Code de commerce, le texte des conventions courantes conclues à des conditions normales a été communiqué au Président du Conseil d'administration par les intéressés, et que ce dernier a lui-même communiqué la liste et l'objet de ces conventions aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.

2.2 DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIR ACCORDES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 4 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des articles L. 225-129-1 du Code de commerce et L. 225-129-2 du Code de commerce est présenté en **Annexe 1**.

2.3 DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires et de délibérations aux assemblées générales sont définies aux articles 21 et 22 des statuts mis à jour lors de l'assemblée générale mixte du 23 mars 2018.

Les dispositions des statuts relatives aux droits de vote des actionnaires sont rappelées au paragraphe 2.4.3 du présent rapport.

2.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ECHANGE

2.4.1 Cession et transmission des actions (article 10 des statuts de la Société)

Les actions sont librement négociables. La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.

2.4.2 Offre publique obligatoire (article 12 des statuts de la Société)

Tant que les titres émis par la Société sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, le franchissement direct ou indirect du seuil de 50% des droits de vote ou du capital par une personne, agissant seule ou de concert, donne lieu à la mise en œuvre d'une offre publique obligatoire dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

2.4.3 Droit de vote (article 21.4 des statuts de la Société)

Sous réserve des restrictions légales et réglementaires, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription au nominatif, depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire ;
- pour les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission, ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission.

2.5 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Le contrôle de la Société est effectué par un ou plusieurs Commissaires aux comptes, titulaires et suppléants, dans les conditions fixées par la loi.

Ils ont pour mission permanente de vérifier les valeurs et les documents comptables de la Société, de contrôler la régularité et la sincérité des comptes sociaux et d'en rendre compte à la Société. Ils ne doivent en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société.

2.5.1 Commissaire aux comptes Titulaire

Cabinet Grangé & Associés - CGA Sarl
20, boulevard Malesherbes 75008 Paris
Représenté par Monsieur Benoît Grangé

2.5.2 Commissaire aux comptes Suppléant

Monsieur Vincent Pajot
20, boulevard Malesherbes 75008 Paris

2.5.3 Renouvellement de mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 avril 2024, a décidé de soumettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires le renouvellement du mandat de :

- Commissaire aux comptes Titulaire du CABINET GRANGE & ASSOCIES

Pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Le Commissaire aux comptes se trouvant être une personne morale, il ne sera pas procédé au renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes Suppléant

2.5.4 Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2023 au titre

- du contrôle légal des comptes de l'exercice 2022 sont 16.500 € HT
- de l'examen limité de la situation intermédiaire au 30/06/2023 sont de 2.750 € HT
- des rapports établis au cours du 1^{er} semestre 2023, liés aux augmentations de capital suite aux conversions d'obligations en actions sont de 6.800 € HT

Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1**AUTORISATIONS ET DELEGATIONS DE COMPETENCES DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION****PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2022**

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Autorisation au conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto détenues	5°	18 mois	Plafond de 10 % du montant du capital social par période de 24 mois	Aucune	NEANT	
Délégation de compétence au conseil d'administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	6	18 mois	Plafond global de 10.000.000 € pour les résolutions n° 10, 11, 12, 13, 14. Plafond global de 20.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 11, 12, 13, 14. Interdiction d'émettre des actions de préférence.	Suppression du DPS et réservée aux investisseurs recherchant une réduction d'IR (investissement mini de 10k €), sociétés qui investissent dans des PME pour permettre une réduction d'IR (investissement mini de 20k €), fonds d'investissement dans des PME pour réduction d'IR (investissement mini de 20k €), sociétés ou fonds dans des sociétés de croissance (investissement mini de 50k €), investisseurs dans l'énergie (investissement mini de 20k €), etc. Prix d'émission des actions au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30%.	Mise en œuvre CA DU 08/09/2022 pour 29.405.677 € par émission de 2.940.567.746 actions*0,01	